

ANNEMASSE AGGLO S'ENGAGE

**POUR LE MAINTIEN D'UNE
AGRICULTURE DURABLE
DE PROXIMITÉ**

**VERS UN DEUXIEME
PROJET AGRICOLE
ET ALIMENTAIRE**

2025-2030



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération



Table des matières

Contexte	5
<i>Historique</i>	<i>5</i>
<i>Bilan du projet agricole n°1</i>	<i>6</i>
Animer le projet agricole	6
Préserver et optimiser le foncier agricole	6
Installer, transmettre, consolider les exploitations	7
Développer la consommation locale	7
Améliorer la cohabitation avec les habitants	8
Accompagner la transition écologique des fermes	8
<i>Vers un deuxième programme « agricole et alimentaire »</i>	<i>9</i>
Une concertation longue	9
<i>L'articulation de ce programme avec les autres politiques :</i>	<i>10</i>
○ Il répond aux ambitions définies dans le SCOT et s'inscrit dans les objectifs supra-territoriaux :	10
○ Il s'inscrit dans la résilience du territoire face au changement climatique	11
○ Il poursuit et renforce les actions déjà engagées par les collectivités locales du territoire :	11
<i>Les enjeux agricoles du territoire</i>	<i>12</i>
Les atouts de l'agriculture sur notre territoire	12
Les faiblesses de l'agriculture sur notre territoire	15
Le Programme d'actions agricole et alimentaire 2025-2030	19
<i>La Gouvernance du Programme</i>	<i>19</i>
Les actions	21
<i>Poursuivre les actions engagées</i>	<i>21</i>
<i>Aller encore plus loin sur certains enjeux</i>	<i>21</i>
<i>S'engager contre le gaspillage et la précarité alimentaires</i>	<i>21</i>
Enjeu 1 : Préserver le foncier et assurer durablement son usage agricole	22
1.1 Préserver le foncier agricole sur le long terme	22
1.2 Assurer la fonction agricole des terres	22
1.3 Améliorer le fonctionnement des exploitations	22
Enjeu 2 : Installer, transmettre et conforter les exploitations	22



2.1 Anticiper les évolutions sur le territoire.....	22
2.2 Accompagner les exploitations tout au long de leur vie	22
2.3 Accompagner l'installation des fermes	22
Enjeu 3 : S'engager dans la transition écologique.....	22
3.1 Améliorer la performance agro-écologique des exploitation3	22
3.2 Accompagner l'adaptation des fermes au changement climatique.....	22
3.3 Accompagner la transition énergétique des fermes	22
3.4 Protéger la ressource en eau.....	22
Enjeu 4 : Améliorer la cohabitation avec les habitants	22
4.1 Mettre en place une stratégie de communication et de sensibilisation sur le territoire auprès du Grand Public	22
Enjeu 5 : Développer la consommation locale	22
5.1 Accompagner les agriculteurs vers une distribution en circuits courts	22
5.2 Développer les produits locaux dans les RHD (cantines)	22
5.3 Améliorer la visibilité des lieux de vente.....	22
5.4 Être exemplaires.....	22
Enjeu 6 : Lutter contre le gaspillage alimentaire.....	22
6.1 Poursuivre et développer les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines et restaurants commerciaux	22
6.2 Poursuivre et développer les actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire.....	22
6.3. S'intégrer dans la réflexion d'outils de transformations mutualisés sur le territoire	22
Enjeu 7 : Améliorer les habitudes alimentaires et lutter contre la précarité alimentaire	22
7.1 Appuyer les actions de sensibilisation au « bien manger ».....	22
7.2 Améliorer et diversifier les produits disponibles aux plus précaires.....	22
Action 1.1 – Préserver le foncier agricole sur le long terme.....	23
Action 1.2 – Assurer la fonction agricole des terres.....	26
Action 1.3 – Améliorer le fonctionnement des exploitations	30
Action 2.1 – Anticiper les évolutions sur le territoire	32
Action 2.2 – Accompagner les exploitations tout au long de leur vie	35
Action 2.3 – Accompagner l'installation des fermes.....	37
Action 3.1 – Améliorer la performance agro-écologique des exploitations	39
Action 3.2 – Accompagner l'adaptation des fermes au changement climatique	42
Action 3.3 – Accompagner la transition énergétique des fermes	45
Action 3.4 – Protéger la ressource en eau	48
Action 4.1 – Mettre en place une stratégie de communication et de sensibilisation sur le territoire50	



Action 5.1 – Accompagner les agriculteurs vers une distribution en circuits courts.....	53
Action 5.2 – Développer les produits locaux dans les RHD (restauration hors domicile) / cantines	56
Action 5.3 – Améliorer la visibilité des lieux de vente en circuits courts.....	59
Action 5.4 – Être exemplaires	61
Action 6.1 – Poursuivre et développer les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines et entreprises du territoire	63
Action 6.2 – Poursuivre et développer les actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire .	66
Action 6.3 – S’intégrer dans la réflexion d’outils de transformations mutualisés sur le territoire...	68
Action 7.1 – Appuyer les actions de sensibilisation au « bien manger ».....	70
Action 7.2 – Améliorer et diversifier les produits disponibles aux plus précaires.....	72
Budget prévisionnel.....	75



Annemasse Agglo

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Contexte

Historique

En 2013, pour donner suite à la demande de certains élus et agriculteurs du territoire, les élus d'Annemasse agglo décident d'aller plus loin que le SCOT en créant un véritable Projet agricole d'agglomération. Un diagnostic agricole du territoire a donc été réalisé par la Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc (CASMB) et l'Association Arve Faucigny Agriculture (AFA) en 2014.

A partir de ce diagnostic, un groupe de travail, constitué d'élus et d'agriculteurs volontaires, s'est réuni à plusieurs reprises afin d'identifier les objectifs du projet agricole et les actions à mettre en place pour atteindre ces objectifs.

A partir de 2018 et pendant 5 ans, Annemasse Agglo a été accompagnée par la Chambre d'agriculture Savoie-Mont blanc pour mener ce « projet agricole d'agglomération » et animer ses instances de suivi.

Le programme s'est terminé en 2023. Le Bureau Communautaire du 12 septembre 2023, après avoir pris connaissance du bilan du projet agricole quinquennal, a souhaité poursuivre la dynamique et lancer la concertation pour définir un nouveau programme.

Le Projet agricole d'agglomération n °1 en quelques lignes

Signé en 2018 pour 5 ans

Accompagné par la Chambre d'agriculture Savoie-Mont Blanc

Créé en concertation, puis suivi par un groupe d'élus et agriculteurs

15 actions opérationnelles autour de 4 enjeux prioritaires

Préservation du foncier agricole

Accompagnement à la transmission des fermes et à l'installation,

Développement de la consommation locale,

Accompagnement à la transition écologique des exploitations





Bilan du projet agricole n°1

Le projet agricole a un bilan positif pour Annemasse Agglo : il a permis de structurer la politique agricole de l'agglomération et de répondre à un certain nombre d'enjeux du territoire. A l'époque de sa signature, le programme était innovant en Haute-Savoie, surtout pour une agglomération urbaine.

Animer le projet agricole

La rencontre régulière d'un groupe agricole (constitué d'élus et d'agriculteurs investis) a permis au projet d'avancer, de s'adapter, et de mettre en place un certain nombre d'outils et d'actions plus efficacement. Cette animation doit perdurer dans un prochain projet agricole.

Préserver et optimiser le foncier agricole

Le foncier agricole constituait une priorité dans ce programme, avec des actions difficiles et longues à mettre en place. Annemasse Agglo a été accompagnée financièrement par le FEADER. En 2021, le bilan mi-parcours du projet agricole a renforcé la nécessité d'agir davantage sur le foncier agricole, outil de travail principal de l'agriculture, en créant 2 nouvelles actions.

Pendant ces 5 ans, l'objectif a été de mettre en place un certain nombre d'actions et d'outils complémentaires :

>> Préserver le foncier agricole : préservation stricte d'une surface importante d'espaces agricoles dans le SCOT révisé en 2021, sensibilisation des élus locaux à cette thématique, lancement de la mise en place d'un PAEN (Périmètre de protection des espaces naturels et agricoles péri-urbains ; en cours).

>> Maintenir un usage agricole sur ce foncier et améliorer les structures foncières : mise en place d'une communication à destination des propriétaires terriens afin de limiter les idées reçues sur les baux ruraux, réalisation d'une étude sur les friches agricoles à réouvrir, ou encore accompagnements aux transmissions et installations. L'action « restructuration foncière » fut complexe à mener et n'a pu encore obtenir des résultats : la médiation entre exploitants est longue, mais également celle nécessaire avec les propriétaires.

>> Réaliser une veille foncière sur notre territoire afin de mieux anticiper les mutations du foncier agricole : mise en place d'une convention avec la SAFER pour 4 ans signée en 2023, création d'un groupe intercommunal de « sentinelles

du foncier » formées aux processus d'acquisitions et préemptions et au logiciel Vigifoncier.

>> Participer à l'émergence de nouveaux outils comme l'outil départemental SCIC Ceinture Verte afin de favoriser l'installation durable de maraîchers en Haute-Savoie.

La cellule de veille agricole et foncière, mise en place dans ce premier projet agricole, est importante à maintenir dans un second programme.

Réunissant des agriculteurs et des élus des communes, elle a pour ambition d'assurer une veille sur l'ensemble du territoire, d'anticiper les évolutions du foncier et de



l'activité agricole locale. La connaissance du terrain de ses participants est un atout pour anticiper les mutations du foncier et des exploitations. Cependant, le bilan met en

avant la nécessité d'une fréquence plus importante des réunions de cette cellule.

Installer, transmettre, consolider les exploitations

En 2014, le renouvellement difficile des générations était un des enjeux locaux qui ont poussé les élus et agriculteurs à se lancer dans un projet agricole d'agglomération. Le projet agricole n°1 a mis en place un certain nombre d'actions :

>> Sensibiliser à la transmission : la sensibilisation des futurs cédants a été menée sur différents canaux (site internet et plaquettes dédiés, rencontres individuelles et collectives par différents acteurs, suivis téléphoniques chaque année, ...). La sensibilisation est complexe et doit être poursuivie sur le long terme.

>> Accompagner à la transmission : la sensibilisation à la transmission est un processus long, les exploitants rencontrent souvent des difficultés à identifier la transmission de leur exploitation et les conditions, dans un contexte où vie professionnelle et personnelle sont souvent mêlées. Parmi les 17 exploitations accompagnées individuellement pendant ces 5 ans, 2 ont commencé une réelle réflexion de transmission.

>> Soutenir les porteurs de projets dans leur installation : Après une rencontre collective organisée avec les porteurs de projets du territoire pour identifier leurs besoins, 8 ont pu être accompagnés dans leurs installations (études technico-économiques, études de marchés, études post-installation). Le principal enjeu pour ces jeunes installés : le manque de foncier sur notre territoire.

Développer la consommation locale

Au départ, la consommation locale n'était pas une priorité pour le groupe agricole, reconnaissant de vivre sur un secteur dynamique aux potentiels de vente nombreux et privilégiant des actions en faveur du foncier et du renouvellement des générations. Les élus souhaitaient pour autant améliorer la disponibilité en produits locaux pour les habitants et les cantines publiques. Depuis 2017, le territoire a évolué, et les exploitants se sont peu à peu intéressés à ces circuits courts.

>> Accompagner les acteurs de la consommation locale : appui technique et financier au Salon Pro2Local pendant 3 ans (pour une meilleure mise en réseau des agriculteurs avec les transformateurs et distributeurs), 7 accompagnements individuels d'exploitation pour développer leurs ventes en circuits courts, 1 accompagnement collectif pour la création d'un magasin de producteurs, 2 accompagnements de communes pour des projets de marché de producteurs et de ferme urbaine.

>> Accompagner l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux : étude du fonctionnement de la restauration collective, élaboration d'un catalogue dédié à la disponibilité en produits locaux, mise en réseau des acteurs de la RHD (Restauration Hors Domicile), accompagnement de 2 communes dans la mise en place de leurs marchés publics pour fournir la

RHD. Le programme s'est limité aux cantines communales publiques, et n'a pas pris en compte les cantines des écoles et EHPAD privés ni des collèges et lycées du territoire.

Il est important d'indiquer ici la difficulté pour Annemasse Agglo de travailler sur la relocalisation de l'alimentation pour répondre à la forte demande des habitants. En effet, Annemasse Agglo ne peut, à son échelle, structurer l'offre locale en produits alimentaires, développer les formations alimentaires, ou mettre en place des filières. Ces réflexions doivent être menées à plus



grande échelle, et Annemasse agglo souhaite participer activement à celles-ci.

Améliorer la cohabitation avec les habitants

Comme sur tous les territoires urbains et péri-urbains, la cohabitation avec les habitants était un enjeu important pour les exploitants lors de la création du programme : augmentation de la population d'origine citadine avec une méconnaissance de l'agriculture et des enjeux, bâtiments et espaces agricoles souvent enclavés dans l'urbanisation...

>> Valoriser l'agriculture locale : par la diffusion régulière des messages de partenaires sur ses différents canaux de communication, en lien avec l'Office de tourisme (valorisation de l'agriculture locale, des acteurs, des produits et labels, ...).

>> Créer une campagne « bons comportements » : Pour répondre aux besoins des agriculteurs, le premier projet agricole a permis de mettre en place une campagne de communication dédiée aux bons comportements à adopter en zone agricole. D'abord uniquement diffusée sur les réseaux sociaux, elle a finalement été déployée en panneaux distribués aux agriculteurs pour être implantés directement au bord des champs. Elle a également été

fournie gratuitement aux territoires intéressés par cette thématique sur les deux Savoie principalement.

Depuis la crise sanitaire du Covid et les confinements, les habitants ont pris l'habitude de se promener à proximité de leurs habitations dans les espaces agricoles. Avec l'augmentation de la population, les agriculteurs considèrent que ces problématiques de cohabitation ont augmenté.

Accompagner la transition écologique des fermes

Cet accompagnement était prévu pour les deux dernières années du projet agricole, après avoir pu mener les actions de protection du foncier et d'accompagnement au renouvellement des générations.

>> Améliorer la performance agro-écologique des exploitations : sensibilisation des exploitants, 7 accompagnements individuels et restitution collective sur la labellisation HVE (Haute Valeur Environnementale), formation à l'agroforesterie, 3 accompagnements individuels et restitution collective des maraîchers de Gaillard sur les bilans carbone. Le SDE (Schéma directeur de l'Energie) met en exergue les potentiels de production d'énergies renouvelables à l'échelle des exploitations individuelles ; ainsi que la nécessité de poursuivre la réflexion sur le chauffage des serres de la plaine de Gaillard.

>> Mettre en place un projet collectif de déchets organiques : Le SDE a permis d'étudier plus finement les potentiels de méthanisation sur le territoire (élevage, déchets agricoles, déchets verts, déchets alimentaires, boues de la STEP, ...). Au vu du faible gisement, du manque d'acteurs et des difficultés de mise en place en contexte urbain, la méthanisation ne pourra être développée qu'à la marge dans la production locale d'énergies renouvelables, au-delà des unités déjà mises en place. A la suite du bilan mi-parcours du projet agricole présentant ces difficultés, les élus ont donc choisi d'annuler cette action.



Vers un deuxième programme « agricole et alimentaire »

Une concertation longue

S'appuyer sur les ateliers de concertation PAEN

Professionnels agricoles et forestiers, Associations environnementales, Elus et techniciens des communes

L'année 2023 fut rythmée par la concertation PAEN, Annemasse Agglo a décidé de s'appuyer sur cette concertation pour avancer sur le projet agricole n°2 :

29.03.2023 : définition des enjeux thématiques du territoire, et des sous-enjeux

11.05.2023 : définition des pistes d'actions pour répondre à ces enjeux

04.10.2023 : analyse foncière du territoire par la SAFER AuRa, définition des secteurs soumis à pression foncière

06.11.2023 : justification et priorisation des secteurs à intégrer dans le PAEN (pré-périmètre).

Groupe de travail agricole

Elus et agriculteurs en charge du suivi du premier programme

Après un appel aux communes et agriculteurs pour actualiser ses membres, le groupe agricole a été réuni en fin d'année pour lancer la définition du projet agricole n°2 :

18.12.2023 : bilan du premier programme, analyse de l'agriculture locale, bilan des ateliers PAEN, Définition des enjeux et actions agricoles à poursuivre ou créer dans un 2eme programme

Ateliers élargis

Elus et agriculteurs en charge du suivi du premier programme, élus et techniciens en charge de l'alimentaire, de l'environnement, des déchets et de l'action sociale

L'objectif de ces ateliers était de travailler davantage sur le volet alimentaire que le programme n°1, en élargissant les acteurs autour de la table pour évoquer leurs enjeux et objectifs :

14.02.2024 : Fresque Agri-Alim, animée par le CPIE Chablais-Léman, Découverte des enjeux alimentaires et agricoles mondiaux, réflexion autour de premières pistes d'actions alimentaires.

08.04.2024 : Priorisation des actions, Définition des fiches-actions.

23.09.2024 : Relecture des fiches-actions rédigées, amendement et discussions.

Les ateliers multi-partenariaux ont permis de confronter les différents points de vue des acteurs du territoire, et d'échanger, de comprendre les enjeux respectifs.

Ils ont également permis de faire le lien avec les autres politiques menées sur le territoire : la politique environnementale (Plan Climat, Schéma de l'Énergie, PAEN, Plan de sensibilisation des espaces naturels sensibles, ...), la politique déchets et notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire, ou encore la politique sociale et solidaire.



L'articulation de ce programme avec les autres politiques :

○ Il répond aux ambitions définies dans le SCOT et s'inscrit dans les objectifs supra-territoriaux :

Après plus d'un demi-siècle de développement urbain rapide dans un contexte de pression urbaine et foncière induit par les dynamiques métropolitaines du Grand Genève, Annemasse Agglomération est aujourd'hui confrontée à de puissantes mutations socio-économiques, urbaines et environnementales.

Alors que les principaux engagements portés par le SCOT de 2007 ont permis à Annemasse Agglomération de préserver ses fondamentaux, **le SCOT révisé de 2021** a pour ambition d'amorcer une transition urbaine cohérente, durable et de qualité pour le territoire. Face à ces défis, les élus d'Annemasse Agglo se sont engagés dans ce SCOT autour de 3 leviers politiques forts :

Le projet agricole d'agglomération, tout comme le PAEN, est un outil de mise en œuvre du SCOT révisé, **en participant principalement à atteindre son objectif de maintien et de développement diversifié d'une agriculture durable sur le territoire via notamment,**

- >> La préservation des espaces à vocation agricole et leurs fonctionnalités économiques,
- >> La valorisation d'une production agricole de proximité.

Ce programme répond également aux objectifs du Grand Genève et ses « principes d'un système alimentaire et agricole durable et résilient à l'horizon 2050 » définis par le Grand Genève en 2022 :

➔ **Privilégier l'environnement et le cadre de vie**, en accentuant les engagements du territoire en faveur de la transition énergétique et en poursuivant les efforts concernant la préservation des paysages et des espaces naturels ;

➔ **Favoriser les mobilités durables**, avec une action forte et globale en faveur du changement des pratiques et de l'évolution des habitudes de déplacement au sein de l'agglomération ;

➔ **Développer la solidarité, la mixité et le vivre ensemble**, avec des efforts à fournir en priorité sur l'accessibilité aux équipements et services comme vecteurs d'intégration sociale, mais également en travaillant sur le logement et l'accès à l'emploi.

➔ **Agir sur l'alimentation** : Accompagner l'évolution des régimes alimentaires, la relocalisation de la consommation ; Agir contre la précarité alimentaire ; Réduire le gaspillage

➔ **Agir sur le territoire et les filières** : Préserver le foncier agricole et la capacité de production ; Développer les filières longues de proximité avec la relocalisation de la chaîne complète de production, transformation, distribution et consommation ; Favoriser le dialogue au sein des filières.

➔ **Soutenir la production agricole et son adaptation** : Accompagner le changement des pratiques agricoles ; Soutenir la diversification des productions ; Expérimenter des formes innovantes d'accompagnement au changement de pratiques.



○ Il s'inscrit dans la résilience du territoire face au changement climatique

Annemasse Agglo a approuvé son premier Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) le 30 mars 2016 et a lancé récemment sa révision. Le PCAET est un projet territorial de transition énergétique et écologique qui a pour objectifs :

➔ **La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire**, afin de lutter contre le changement climatique (volet « atténuation ») ;

➔ **L'adaptation du territoire aux effets du changement climatique**, afin d'en diminuer les impacts économiques, sociaux, sanitaires, etc. (volet « adaptation ») ;

➔ **L'amélioration de la qualité de l'air**, afin de préserver la santé des habitants du territoire.

Le programme d'actions du projet agricole participe à certains objectifs de ce PCAET en permettant le maintien d'une agriculture durable et la transition écologique des fermes.

Il fait en effet partie des outils, comme le PAEN, **qui permettront au territoire d'atteindre ses objectifs d'amélioration de son adaptation au changement climatique**, de sa résilience écologique mais aussi d'amélioration de son rôle dans l'atténuation de ce changement (séquestration du carbone par exemple).

Le programme d'actions participe également aux objectifs de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables fixés dans le **Schéma Directeur de l'Énergie** de ce PCAET, dans le cadre de l'accompagnement des exploitations agricoles. Il a également pour ambition de participer aux réflexions autour de l'adaptation des fermes au changement climatique et **notamment à la question de l'usage partagée et responsable de la ressource en eau.**

○ Il poursuit et renforce les actions déjà engagées par les collectivités locales du territoire :

Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2021-2027

La réduction du gaspillage alimentaire est un axe fort de la Politique Déchets d'Annemasse Agglo, que ce projet agricole et alimentaire vient conforter voire développer.

Le Plan Local de Santé 2024-2028

Le programme d'action identifie des objectifs de sensibilisation sur la santé auprès du grand public et des scolaires (« bien manger local »)

La stratégie sociale et solidaire du territoire

Le plan d'actions participe aux objectifs d'amélioration de l'offre alimentaire solidaire sur le territoire.

Le Plan de sensibilisation des espaces naturels

Le programme participe aux objectifs de sensibilisation de ce Plan, créé en concertation en 2024 dans le cadre du Contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles, notamment concernant sa communication « bons comportements ».

Le Schéma Directeur de l'Énergie

Le programme participe aux objectifs de sensibilisation des acteurs économiques, de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables du territoire. Des accompagnements financiers individuels et collectifs sont prévus pour atteindre ces objectifs.

Le Schéma Directeur de l'Eau

Le plan d'actions participe aux objectifs de ce schéma, en cours d'élaboration à Annemasse Agglo, en accompagnant les agriculteurs sur leurs besoins et usages de l'eau et sur les techniques alternatives.



Les enjeux agricoles du territoire

Aujourd'hui, près de 30% du territoire d'Annemasse Agglo sont exploités par l'agriculture.

En effet, la Surface Agricole Utile (ou SAU) s'élève au total à 2 128 hectares, avec des communes plus ou moins rurales et agricoles, autour de communes fortement urbaines et artificialisées.

Depuis 2014, les élus d'Annemasse Agglo ont fait le constat d'une agriculture qui persiste malgré ce caractère urbain et péri-urbain, et ont eu la volonté d'accompagner la pérennité et la durabilité de celle-ci, à travers ses documents d'urbanisme et le plan d'actions « projet agricole d'agglomération ». En effet, du fait de ses différentes fonctions (sociale, de production, environnementale, économique, paysagère etc.), l'agriculture est multifonctionnelle et joue ainsi un rôle essentiel au sein du territoire d'Annemasse Agglo.

Les atouts de l'agriculture sur notre territoire

Une agriculture qui se maintient

Une agriculture génératrice d'emplois

Une agriculture diversifiée

Une forte demande des habitants en produits locaux

Une agriculture qui participe à la résilience du territoire

Une activité agricole qui se maintient

Après avoir observé une diminution importante du nombre de ses exploitations (de 60 à 42 entre 2003 et 2013), Annemasse Agglo a su maintenir un nombre d'exploitations stables depuis. En effet, 45 exploitations ont leur siège sur le territoire :

11 exploitations ont arrêté depuis 2013 (3 en maraîchage, 2 en grandes cultures, 1 en horticulture, 1 en apiculture, 1 en petit fruit, 1 en pépinière, 1 en viticulture, 1 regroupement de deux exploitations)

11 exploitations ont démarré une activité depuis 2013 (3 en maraîchage, 3 centres équestres, 1 en bovins viande, 1 séparation de deux exploitations en bovins lait, 1 en poules pondeuses, 1 en foin/maraîchage plein champ, 1 en brebis)

Depuis la création du projet agricole en 2017, **8 porteurs de projets à l'installation ont été accompagnés** (accompagnements technico-économiques à l'installation, suivi post-installations). Ces installations proposent des exploitations diversifiées, et dirigées vers les circuits courts.

Une agriculture génératrice d'emplois

En 2013, 225 personnes travaillaient sur les 45 exploitations pour 160 ETP (Equivalent temps plein), dont 75 chefs d'exploitation. En 2017, le chiffre était passé à 183 Equivalent Temps plein.

Depuis 2003, **les exploitations du territoire se sont professionnalisées**, avec des chefs d'exploitation qui sont moins double-actifs et qui font plus appel au salariat. Le salariat agricole à Annemasse Agglo est souvent saisonnier et lié au maraîchage et à la viticulture, des filières demandeuses de main d'œuvre.

Il est également important de tenir compte des **emplois indirects créés en amont et en aval de cette production** agricole locale : fournisseurs, administrations, coopératives, transformateurs, artisans, ... On estime nationalement qu'un emploi agricole crée 5 à 7 emplois indirects. Il est également à noter que cette agriculture s'insère pleinement dans le tissu économique local et l'alimente à différentes échelles.



Une agriculture diversifiée

Le territoire de l'Agglomération d'Annemasse est marqué par de nombreuses productions diversifiées, même si le lait et le maraîchage restent les productions principales.

Zoom sur la production laitière :

Longtemps dominante (comme sur l'ensemble des deux Savoie), **la production laitière bovine n'est plus la principale production du territoire** : 33% des exploitations en 2013, 27 % en 2023.

La production laitière à Annemasse Agglo peut s'appuyer sur une filière très organisée, forte et rémunératrice. Cette filière est d'ailleurs valorisée par des labels qualité : Appellation d'Origine Protégée (AOP), Suisse Garantie, Agriculture Biologique (AB) et Haute Valeur Environnementale (HVE).

Plusieurs coopératives collectent le lait des exploitations du territoire : le lait est revendu à des fromagers (comme l'entreprise Masson située à Juvigny). Une dernière exploitation du territoire, située en zone franche, alimente le circuit genevois via les Laiteries Réunies de Genève.

Le lait est transformé principalement en AOP Reblochon, mais d'autres produits sont également fabriqués localement : produits frais, yaourts, ...

Deux exploitations transforment directement à la ferme.

Zoom sur le maraîchage :

Il devient la production principale avec une douzaine d'exploitations installées en maraîchage et horticulture (29% des exploitations contre 27 % en 2013), spécificité d'Annemasse Agglo sur le territoire haut-savoyard.

Le territoire possède un pôle maraîcher unique en Haute-Savoie : la plaine maraîchère de Gaillard, située en zone franche.

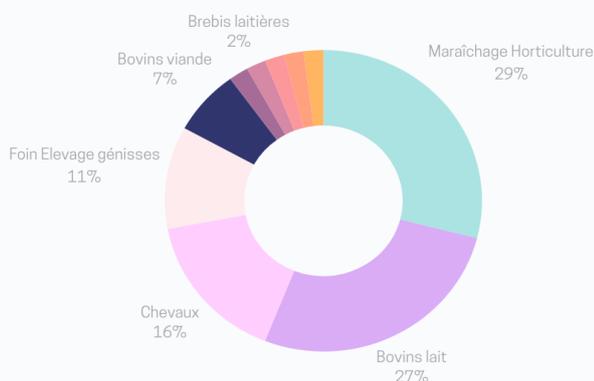
Les axes de distribution sont variés : la majorité des volumes est vendue en Suisse (zone franche) via l'Union Maraîchère de Genève ou directement à Migros (3000 tonnes sur les 4000 produits en 2017). Le reste de la production est vendue en France : sur les marchés, à la ferme, via des AMAP et dans les grandes et moyennes surfaces.

Cette filière est très employeuse de main d'œuvre, en saison.

Cette filière est également valorisée par des labels qualité : Suisse Garantie, Agriculture Biologique et Haute Valeur Environnementale (HVE).

DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES

Annemasse Agglo, 2024



Une diversification de productions :

Depuis le diagnostic de 2017 et la mise en place du projet agricole d'agglomération, une diversification des exploitations est observée, avec des productions nouvelles qui apparaissent (brebis laitières, poules pondeuses).

Le territoire observe également un développement progressif des circuits courts.

Figure 1 : Différentes productions sur Annemasse Agglo, 2023

Liste des petites productions (< 2%), peu visibles sur le graphique ci-contre : Brebis laitières, Viticulture, Chèvres, Poules pondeuses, Petits fruits.



Une forte demande des habitants en produits locaux

Sur le Grand Genève et notamment à Annemasse Agglo, la demande des consommateurs est de plus en plus différenciée, avec à la fois une demande orientée :

➔ **Vers des produits locaux et/ou labellisés**, distribués en circuits courts

➔ **Vers des produits moins chers.**

Les produits labellisés tels le Bio vivent une crise ces derniers mois, qui se ressent également sur le territoire des Deux Savoie.

Les différents distributeurs se sont peu à peu organisés pour répondre aux demandes en produits locaux.

Mais sur le territoire d'Annemasse Agglo, cette demande est largement supérieure aux produits disponibles en circuits courts, circuits qu'il est encore nécessaire de développer.

Une agriculture qui participe à la résilience du territoire

L'agriculture du territoire participe grandement à la résilience d'Annemasse Agglo face au changement climatique :

➔ 30 % du territoire d'Annemasse Agglo sont des espaces agricoles

➔ **Les pratiques sont majoritairement extensives**, avec 80% des surfaces agricoles d'Annemasse Agglo en prairies

➔ Des surfaces en **prairies permanentes** importantes, avec une forte capacité de captation du carbone

➔ **Des cahiers des charges stricts des signes de qualité** en place, qui entraînent des pratiques raisonnées et qui limitent les impacts négatifs de l'agriculture sur l'environnement

Pour autant, les réflexions menées pour améliorer encore ces impacts sur l'environnement doivent être poursuivies. Par exemple, seules quelques exploitations sont certifiées Agriculture Biologique sur le territoire. Ce faible nombre s'explique principalement par les prix rémunérateurs des produits savoyards, ne nécessitant pas de labellisation supplémentaire, même si les pratiques de ces exploitations sont très raisonnées





Les faiblesses de l'agriculture sur notre territoire

- Un foncier agricole au cœur des préoccupations
- Des exploitations qui ne maîtrisent pas le foncier et peinent à se consolider
- Un enjeu de renouvellement des générations
- Une cohabitation avec les habitants parfois difficile
- Un besoin d'accompagnement face au changement climatique
- Des améliorations nécessaires sur l'organisation des filières

Un foncier agricole au cœur des préoccupations

Depuis le premier diagnostic agricole de 2014 et la volonté de créer un projet agricole d'agglomération, le foncier est au cœur des discussions :

➤ Des surfaces agricoles morcelées, engendrant des difficultés de fonctionnement :

La surface cadastrale agricole représente 38% du territoire, chiffre à considérer avec un certain biais du fait du manque d'actualisations régulières des données cadastrales. Le morcellement des espaces agricoles est important, avec des parcelles cadastrées de 1747 m² en moyenne (2700 m² à l'échelle départementale). Les déclarations PAC des agriculteurs mettent également en avant ce morcellement, avec un tiers des tènements exploités ayant une superficie inférieure à 0,5 hectares (principalement sur les communes de Saint-Cergues, Machilly, Cranves-Sales et Bonne).

Ce mitage, ce morcellement des surfaces dû à l'urbanisation, et l'enclavement des bâtiments agricoles dans l'urbanisation, rend les exploitations moins fonctionnelles, économiquement moins rentables et moins facilement transmissibles.

➤ Une diminution importante du foncier agricole et une pression foncière sur tout le territoire :

L'analyse foncière menée par la SAFER sur la période 2017-2021 met en exergue une perte de foncier agricole à hauteur de 26 ha par an, perte importante qui est liée principalement à deux phénomènes (cf ci-après).

"Zoom sur la diminution du foncier agricole" plus loin dans ce document.



Des exploitations dépendantes qui peinent à se consolider

Le maintien du nombre d'exploitations depuis 2014 est à observer au regard de certaines difficultés des exploitations en place :

Les exploitations existantes sont fortement dépendantes des surfaces agricoles d'Annemasse agglo :

En effet, les surfaces d'Annemasse Agglo sont principalement travaillées par des exploitations dont le siège se trouve sur notre territoire (environ 87%) et, en parallèle, ces exploitations vont chercher peu de surfaces à l'extérieur d'Annemasse Agglo (une moyenne de 77% au sein de l'agglo et de 23% à l'extérieur).

Les exploitants maîtrisent peu le foncier qu'ils exploitent :

En effet, les exploitants d'Annemasse agglo sont propriétaires d'une très faible surface des terres qu'ils exploitent. Un chiffre différent en fonction du type de production, avec par exemple des chiffres plus faibles en élevage bovin lait. D'après une analyse foncière SAFER menée en 2023, la surface moyenne détenue par un agriculteur à Annemasse Agglo est de 2,1 hectares. Cette situation rend les agriculteurs très dépendants des décisions des propriétaires. Ils n'ont par ailleurs que très peu de baux les mettant dans une situation de précarité foncière. Enfin, ils subissent régulièrement des pertes de terrain, ce qui entraîne une fragilisation et une mise en concurrence des exploitations.

Un enjeu de renouvellement des générations

Comme sur l'ensemble du territoire français, **notre territoire s'inquiète de la difficulté du renouvellement des générations** dans le domaine agricole. Sur Annemasse Agglo, cette question alarmante du vieillissement des chefs d'exploitations avait été un moteur de la création d'un projet agricole qui a abouti en 2017 : 50 % des chefs d'exploitations avaient alors plus de 55 ans.

Notre territoire observe à la fois une augmentation des jeunes agriculteurs (23 % de moins de 40 ans en 2014, 30 % en 2023) et des plus de 60 ans (25 % en 2014, 29 % en 2023).

Ce diagnostic sur le renouvellement des générations pose question sur la pérennité des exploitations en place :

24 % des exploitations posent question à court terme sur leur transmission (tous les chefs d'exploitation ont + de 55 ans), 30 % en 2003

46 % vont avoir des questions de transmission à régler à court terme (un chef d'exploitation au moins qui a + de 55 ans)

Néanmoins, des signes sont encourageants car la moitié de ces exploitants proches de la retraite s'est dit concernée par la transmission de leur exploitation et souhaite y réfléchir avec nous. Certains sont déjà accompagnés via le projet agricole. Il est nécessaire donc de poursuivre le suivi de ces exploitations pour prendre bien en amont la question de la transmission.

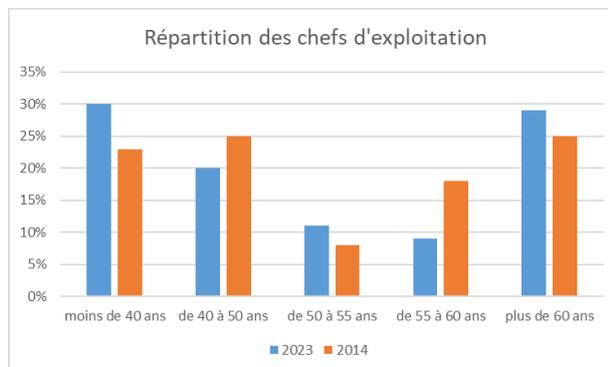


Figure 2 : Répartition des chefs d'exploitations sur Annemasse Agglo en 2014 et 2023.



| Une cohabitation avec les habitants parfois difficile

Avec plus d'un million d'habitants et l'une des dynamiques démographiques les plus fortes d'Europe, le Grand Genève est un territoire de plus en plus urbain et péri-urbain : en 2018, 80% de la population côté France vivait en ville. Cette population de plus en plus urbaine est peu en contact avec le monde agricole, avec une vision souvent erronée de l'agriculture, et des méconnaissances importantes sur les enjeux et problématiques qui y sont liés. Pour autant, cette population a de plus en plus d'attentes envers l'agriculture : produits locaux et circuits courts bien sûr, mais également bien-être animal, protection de l'environnement,

randonnées et promenades en zone agricole, etc...

Depuis plusieurs années, les exploitants d'Annemasse Agglo pointent du doigt cette nécessaire cohabitation avec des habitants urbains, péri-urbains ou néo-ruraux toujours plus en augmentation sur le territoire : sensibiliser les habitants, faire connaître le quotidien des exploitants, leurs difficultés, pour éviter conflits d'usages et incivilités. Différentes actions ont déjà été menées mais doivent être régulièrement menées du fait du renouvellement important de population, et d'autant plus que les confinements de la crise sanitaire Covid ont amplifié le phénomène.

| Un besoin d'accompagnement face au changement climatique

En raison de sa dépendance directe aux conditions du milieu, la production agricole est particulièrement vulnérable aux changements climatiques. Les effets sont difficiles à prévoir car ils dépendent de la sensibilité des différentes cultures, de la nature du stress (sécheresse, gel tardif, fortes pluies) et de son intensité.

Même si les discussions ont déjà débuté, les exploitations du territoire sont en forte demande d'accompagnement sur le changement climatique, et ce sur deux volets :

➔ **Dans la limitation des impacts** de leurs exploitations, afin de participer à l'effort de limitation du changement climatique (intrants, consommation et production d'énergie, émission de gaz à effet de serre ...) ;

➔ **Mais aussi dans l'adaptation de leurs exploitations** face à ce changement climatique (adaptation de pratiques, plantation d'arbres et de haies, accès et partage de l'eau, ...)

| Des améliorations nécessaires sur l'organisation des filières

Les filières organisées sur notre territoire présentent encore quelques pistes d'amélioration. Même si elles dépassent largement le périmètre de l'EPCI, Annemasse Agglo et ses communes s'intègrent pleinement dans leurs améliorations et développement, et participent à leur échelle.

La filière viande est notamment en cours de réflexion avec la mise en place d'un abattoir départemental et sa distribution locale, un manque soulevé régulièrement par les exploitants d'Annemasse Agglo (notamment sur

la gestion « des réformes » de la filière bovin-lait) et par les professionnels de la RHD (restauration hors domicile comme les cantines scolaires). Annemasse Agglo va rentrer dans le syndicat mixte créé pour le développement de cet abattoir.

Les difficultés d'installation et de maintien de la filière maraîchère ont également amené à des réflexions à l'échelle départementale, avec la création récente d'un outil « SCIC Ceinture Verte » auquel Annemasse Agglo participe.



Zoom sur la diminution du foncier agricole sur Annemasse Agglo

L'analyse foncière menée par la SAFER AuRa met en exergue **les deux principales causes** de cette perte de foncier :

>> **L'étalement urbain** est responsable d'une perte annuelle d'environ 16 hectares par an. La progression des surfaces urbanisées de ce territoire dynamique s'est faite en effet principalement au détriment des surfaces agricoles. Il s'agit d'une perte définitive de ces espaces devenus artificialisés et souvent imperméabilisés. Les nouveaux documents d'urbanisme sont dans une dynamique de ralentissement de cette évolution.

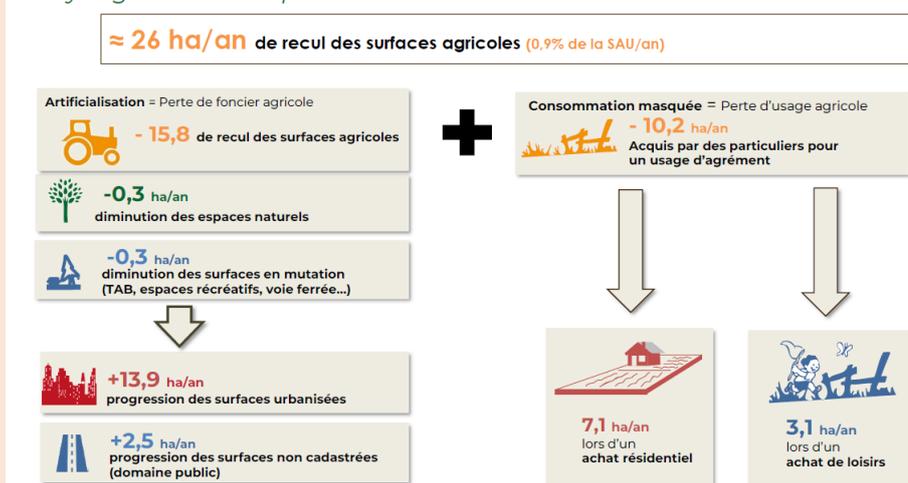
>> **La consommation foncière masquée** serait quant à elle responsable d'une perte d'environ 10 hectares par an. Il s'agit de l'utilisation des espaces productifs agricoles par des non agriculteurs, soit lors d'un achat résidentiel soit lors d'achats d'agrément. Ceux-ci deviennent des jardins d'agrément, des espaces pour des activités de loisirs (chevaux, ...). Ces terrains ne sont pas urbanisés ou artificialisés mais sortent de l'usage agricole des terres et donc de la production alimentaire globale.

Ces évolutions engendrent une augmentation de la pression foncière, **et a pour conséquence** :

>> **Une augmentation importante des prix, une spéculation sur les terres** agricoles rendant impossible aux exploitants agricoles une acquisition de surfaces en propriété (notamment les jeunes installés).

>> **Et également une rétention foncière.** Les propriétaires attendant l'ouverture à la constructibilité de leurs parcelles, ne souhaitent pas s'engager avec un exploitant agricole. Même si l'usage agricole existe, celui-ci est souvent non officiel (pas de baux ou de conventions signées, peu de déclaration à la PAC) et ne donne aucune visibilité sur le long terme aux exploitants.

Analyse globale sur la période 2017-2021



Qu'elle soit liée à l'étalement urbain ou à la consommation masquée, la pression foncière touche l'ensemble du territoire d'Annemasse Agglo.

Les exploitants mettent également en avant la consommation foncière progressive des exploitations équinnes qui se développent sur notre territoire. En effet, celles-ci se multiplient à la frontière Suisse et sont bien considérées comme des exploitations agricoles, même si elles sont davantage dédiées au loisir (centres équestres, pension de cheval, valorisation équine). Elles ont par ailleurs un pouvoir financier important, leur permettant de facilement acheter des exploitations ou des terrains.



Le Programme d'actions agricole et alimentaire 2025-2030

Annemasse Agglo souhaite s'appuyer sur la même gouvernance que le projet agricole n°1, tout en intégrant ses évolutions engagées fin 2023 à la suite de la validation du bilan du programme par le Bureau Communautaire.

La Gouvernance du Programme

Annemasse Agglo est chargée de la mise en œuvre, de la coordination et du suivi du programme d'actions. Pour cela, elle s'appuie sur des instances multi partenariales de suivi. Une partie des actions à mettre en œuvre est également confié à une structure extérieure, prestation soumise aux règles de la commande publique.

Le rôle d'Annemasse Agglo

- **Coordonner la mise en œuvre globale du programme d'actions**, en s'appuyant sur ses compétences internes voire en mobilisant des compétences externes pour réaliser certaines actions
- **Mettre en œuvre certaines actions de ce programme**, non intégré au marché de prestation extérieur
- **Organiser et animer les instances** de suivis du programme
- Réaliser le **suivi administratif et financier** du programme
- Organiser les **validations politiques** dans les différentes instances de l'agglomération
- **Transmettre les éléments de suivis aux communes** (techniciens), partenaires, et instances politiques d'Annemasse Agglo
- Faire le lien avec les autres politiques d'Annemasse Agglo
- Faire le lien avec le **Pôle Métropolitain du Genevois Français**, porteur du PAEN (Périmètre de protection et de valorisation des espaces naturels et agricoles péri-urbains) et du SCOT
- Organiser une veille des financements disponibles, et réaliser en fonction les **demandes de subventions** auprès des partenaires (transmet l'ensemble des éléments nécessaires à la demande puis au suivi et au solde de ces subventions)
- **Réaliser un bilan mi-parcours et un bilan final du projet**, afin de réajuster celui-ci si nécessaire, et prenant en compte les indicateurs de suivis définis par la concertation

Pour cela, Annemasse Agglo :

➤ **Définit un référent politique responsable de ce programme :**

M.Soulat, Vice-Président notamment en charge de l'agriculture, est mandaté par le Bureau Communautaire d'Annemasse Agglo pour mettre en œuvre ce programme. Il reviendra vers le Bureau ou le Conseil Communautaire chaque fois que nécessaire pour sa bonne mise en œuvre.

➤ **Définit des moyens humains :**

40% d'un ETP (Equivalent Temps Plein) d'un chargé de mission pour la coordination des actions, le suivi technique, les validations, les bilans, et la mise en œuvre de certaines actions, ...

Le chargé de mission pourra également s'appuyer sur les équipes de l'agglomération en fonction des sujets : suivi administratif, comptabilité, prévention des déchets, services sociaux et santé, communication, ...

➤ **Définit des moyens financiers :**

La mise en œuvre de la majorité des actions sera intégrée dans un ou plusieurs marchés publics, en prestation extérieure. Le prestataire devra proposer un référent unique pour Annemasse Agglo, et sera donc chargé de mettre en place la coordination des différents acteurs de sa structure.



Le Groupe agricole d'agglomération

Comme pour le projet agricole n°1, Annemasse Agglo souhaite réunir régulièrement un Groupe agricole d'agglomération chargé du suivi de la mise en œuvre du programme.

Ce groupe est constitué d'élus d'Annemasse Agglo et des 12 communes (référents désignés par les collectivités), de représentants agricoles (Chambre d'agriculture, Association Arve Faucigny Agriculture), et d'agriculteurs volontaires.

Cette instance doit se regrouper à minima une fois par an afin de valider l'année écoulée et planifier les actions de l'année suivante.

Le groupe pourra être élargi à d'autres partenaires en fonction des sujets traités.

Ses missions sont :

- ➔ organiser et animer les actions prévues dans le programme, suivre leur état d'avancement
- ➔ proposer les éventuels arbitrages au programme et le réorienter si nécessaire
- ➔ organiser la concertation (séminaires...)
- ➔ participer et donner un avis pour d'autres démarches (SCOT, Plan Climat...)
- ➔ instaurer une "veille" (appels à projets, visites sur ce qui est fait ailleurs, formation aux divers outils disponibles...).

Le projet agricole est un projet de territoire, qui mobilisera un certain nombre d'acteurs en fonction de leurs compétences ou de la pertinence de mise en œuvre des actions (échelle de territoire,...). Annemasse Agglo souhaite investir des moyens humains et financiers pour ce programme mais ne pourra le faire seul.



Les actions

Forte de son expérience sur un premier programme, Annemasse Agglo souhaite s'engager sur un second projet agricole et alimentaire :

Poursuivre les actions engagées

Les enjeux du foncier agricole, du renouvellement des générations, ou encore de la cohabitation avec les habitants restent toujours importants pour les professionnels concertés. Le programme n°2 propose donc de poursuivre la plupart des actions engagées, parfois longues à mettre en place ou nécessitant des actions répétées. Il permet aussi de se questionner sur certaines méthodes ou actions, au vu du bilan du premier programme.

Aller encore plus loin sur certains enjeux

Par ailleurs, sur certains enjeux déjà travaillés lors du projet agricole n°1, ce deuxième programme propose d'aller parfois plus loin et de créer de nouvelles actions : plus de sensibilisation et de médiation avec les propriétaires de terre, plus d'accompagnement des fermes sur l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique, ou encore ouvrir la sensibilisation aux scolaires.

S'engager contre le gaspillage et la précarité alimentaires

Annemasse Agglo souhaite accompagner davantage les initiatives de développement de la circularité dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, que ce soit au niveau de la limitation des déchets alimentaires à la source, la redistribution des invendus aux plus précaires ou encore la réutilisation des déchets, leur recyclage tout au long de cette chaîne (depuis la production agricole jusqu'à la distribution aux consommateurs).

Le projet agricole et alimentaire n°2 propose donc des accompagnements individuels et collectifs qui viennent s'ajouter aux politiques de réduction et gestion des déchets et aux politiques sociales et solidaires déjà engagées.

Ce programme n°2, issu d'un long travail collaboratif, portera sur
21 actions opérationnelles, afin de répondre à
7 enjeux agricoles ou alimentaires du territoire.

Chaque action est détaillée ci-après.

Chacune des sous-actions proposée est issue de la concertation, mais ne sera pas forcément portée par Annemasse agglo. L'échelle adaptée pour cette action ou la compétence réglementaire a permis de ventiler ces actions en fonction des différents acteurs du territoire.



Enjeu 1 : Préserver le foncier et assurer durablement son usage agricole

1.1 Préserver le foncier agricole sur le long terme

1.2 Assurer la fonction agricole des terres

1.3 Améliorer le fonctionnement des exploitations

Enjeu 2 : Installer, transmettre et conforter les exploitations

2.1 Anticiper les évolutions sur le territoire

2.2 Accompagner les exploitations tout au long de leur vie

2.3 Accompagner l'installation des fermes

Enjeu 3 : S'engager dans la transition écologique

3.1 Améliorer la performance agro-écologique des exploitation³

3.2 Accompagner l'adaptation des fermes au changement climatique

3.3 Accompagner la transition énergétique des fermes

3.4 Protéger la ressource en eau

Enjeu 4 : Améliorer la cohabitation avec les habitants

4.1 Mettre en place une stratégie de communication et de sensibilisation sur le territoire auprès du Grand Public

Enjeu 5 : Développer la consommation locale

5.1 Accompagner les agriculteurs vers une distribution en circuits courts

5.2 Développer les produits locaux dans les RHD (cantines)

5.3 Améliorer la visibilité des lieux de vente

5.4 Être exemplaires

Enjeu 6 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

6.1 Poursuivre et développer les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines et restaurants commerciaux

6.2 Poursuivre et développer les actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire

6.3. S'intégrer dans la réflexion d'outils de transformations mutualisés sur le territoire

Enjeu 7 : Améliorer les habitudes alimentaires et lutter contre la précarité alimentaire

7.1 Appuyer les actions de sensibilisation au « bien manger »

7.2 Améliorer et diversifier les produits disponibles aux plus précaires



Action 1.1 – Préserver le foncier agricole sur le long terme

Enjeu	Préserver le foncier et assurer durablement son usage agricole
Priorité	Finalisation du PAEN
Thématique de l'action	Agriculture
Acteurs potentiels	Annemasse agglo porte la majorité des actions, avec appui des 12 communes Les 12 communes agissent dans le cadre de leur PLU Le PMGF est porteur du PAEN
Partenaires potentiels	SAFER, CD74, DDT, Chambre d'agriculture, Associations agricoles (Terres de liens, addear, ...), notaires, ...
Orientation du PAEN	Orientation 5.1 : Protéger le foncier agricole et assurer son usage agricole durablement
Localisation de l'action	Ensemble du territoire d'Annemasse Agglo
Objectifs visés	Préserver les espaces agricoles dans les documents d'urbanisme Mettre en place des outils de protection supplémentaires de ces espaces Assurer l'activité agricole sur le long terme sur ces terres Limiter l'étalement urbain sur les terres agricoles Limiter la consommation masquée de ces terres agricoles Réduire les pressions foncières sur le territoire Prendre en compte le rôle multifonctionnel de l'agriculture dans les documents d'urbanisme, et notamment le potentiel nourricier Participer à l'adaptation du territoire au changement climatique

Contexte et justification

Le projet PAEN (Périmètre de Protection des espaces naturels et agricoles péri-urbain) a été lancé par Annemasse Agglo en décembre 2022, après une analyse fine des outils de protection durable du foncier agricole et une longue sensibilisation des élus. Les ateliers de concertation menés pour ce projet ont permis aux élus et partenaires agricoles et environnementaux de réfléchir au périmètre à protéger sur le long terme, puis au plan d'actions à mettre en œuvre sur ce périmètre pour répondre aux enjeux du territoire. **L'outil PAEN apparaît aujourd'hui aux élus et partenaires comme un outil de protection fort pour préserver les terres sur le long terme**, mais aussi pour lutter contre la pression foncière, la spéculation foncière, et la rétention foncière observées sur notre territoire. L'objectif est de passer un message fort aux propriétaires terriens : ces terres resteront agricoles et naturelles. Il est donc une priorité mais doit être accompagné d'actions de sensibilisation et de communication.

Le projet agricole n°1 a mis en place un certain nombre d'actions de sensibilisation à destination des élus : un guide sur les outils fonciers, des séminaires thématiques, ou encore des ateliers et visites de fermes. Ces différentes actions ont permis de sensibiliser les élus aux enjeux agricoles locaux, aux difficultés de fonctionnement des exploitations sur des territoires péri-urbains comme Annemasse Agglo, mais aussi de fluidifier les échanges et de créer peu à peu une culture commune. La concertation menée dans le cadre du PAEN puis de l'élaboration du Projet agricole et alimentaire n°2 a permis de rappeler l'importance de ces actions de sensibilisation, avec la volonté de toucher des publics moins convaincus, moins sensibilisés, dans les différents services (PLU et foncier, aménagement, travaux publics, ...).



Enfin, le projet agricole n°1 a permis l'intégration de l'agriculture dans l'ensemble de la réflexion de révision du SCOT d'agglomération, en permettant notamment au groupe agricole de travailler au diagnostic initial de celui-ci.

Description de l'action et étapes de réalisation

Cette action est constituée de 3 sous-actions complémentaires :

Finaliser la mise en place du PAEN

Sous-action prioritaire selon le groupe de travail.

La mise en place du PAEN est déjà bien avancée (programme d'actions et périmètre presque aboutis). Néanmoins, il reste à finaliser le périmètre avec les élus des communes et les partenaires puis lancer la procédure officielle dont l'enquête publique pour aboutir à un outil opérationnel. Avec le transfert de la compétence SCOT au Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF), la finalisation du PAEN et la future gestion du périmètre seront également de compétence PMGF. Annemasse Agglo portera cependant l'animation du plan d'actions sur ce périmètre. Les actions de ce programme pourront être réparties entre les partenaires en fonction des compétences et des échelles cohérentes.

La finalisation de cette action passera par une communication, une valorisation de l'outil validé auprès des différents acteurs comme les agriculteurs, mais aussi des propriétaires. L'objectif pour Annemasse Agglo étant de passer un message fort : ces terres resteront en zonages N ou A dans les PLU.

Poursuivre la sensibilisation des élus et acteurs publics

Le projet doit intégrer des actions de sensibilisation aux élus et acteurs publics (techniciens, partenaires) pour poursuivre le dialogue, l'acculturation de tous, et l'intégration de l'agriculture dans les projets et réflexions, notamment d'aménagement du territoire. Les agriculteurs souhaitent faire mieux connaître leur activité quotidienne auprès des agents et élus, les enjeux, les difficultés.

Ces actions de sensibilisation pourront prendre la forme :

- De séminaires
- D'actualisations des outils et guides créés lors du premier programme
- De diffusion de ces guides et outils créés et/ou actualisés
- De journées d'échange, visites de cas concrets, visites de fermes, ...

Les besoins sur les séminaires ou guides sont multiples et devront être réfléchis tout au long du programme. Cependant, à la suite du premier programme et de la concertation menée, certains thèmes apparaissent importants à expliquer : le PAEN et sa mise en œuvre au quotidien, les zonages PLU et leurs possibilités ou limites (notamment les Ae, Ap,...), les sentinelles du foncier et l'outil Vigifoncier, la démarche Eviter Réduire Compenser des projets d'aménagement, ...

Les actions de sensibilisation du grand public sont prévues dans la fiche 4.1.

Préserver les espaces agricoles dans les documents d'urbanisme

Les PLU sont en cours de révision sur l'agglomération, afin de prendre en compte le SCOT révisé en 2021. Dans le cadre de ces révisions, le groupe agricole souhaite accompagner les communes pour la bonne prise en compte de l'agriculture dans ces documents de planification : que ce soit en protégeant ces espaces, mais aussi en permettant le développement de l'activité agricole (création ou agrandissement de bâtiments, accès aux parcelles, développement des circuits courts, ...). La difficulté d'accès au siège, aux parcelles, les difficultés de circulation sont des problématiques importantes, ressorties dans les différents ateliers.

La concertation a notamment mis en avant le besoin des communes de mieux connaître les projets des exploitations, et d'identifier des zonages possibles de délocalisation ou d'installation de



bâtiments agricoles dans les PLU. En effet, la transmission de fermes fonctionnelles, l'évolution des fermes, ou encore la pérennité de l'activité agricole passent souvent par un besoin de construction de nouveaux sièges d'exploitation, les précédents étant enclavés dans l'urbanisation. Les PLU et leurs règlements doivent donc permettre ces évolutions. Annemasse Agglo prendra en main des actions globales (sensibilisation, échanges d'expériences, ...), mais les communes pourront aller plus loin en étudiant plus finement les projets d'exploitations avec les partenaires agricoles, afin de les intégrer au mieux dans leurs révisions de PLU. Annemasse Agglo ne prendra pas en charge ces accompagnements individuels, de compétences communales.

Dans le même sens, Annemasse Agglo suivra la bonne intégration de cette préservation dans le projet de SCOT métropolitain.

Publics visés	Freins et points de vigilance	Indicateurs de suivi
Les élus et acteurs publics Les propriétaires terriens Les agriculteurs	Transfert de compétence du SCOT au Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF) et donc de la procédure de mise en place du PAEN Animation régulière nécessaire avec les acteurs Suivi régulier des révisions de documents d'urbanisme, rester vigilant Le temps long nécessaire à ce type d'actions Lien fort avec les enjeux de transmission et d'installation des fermes	<ul style="list-style-type: none">• PAEN abouti et validé• Nombre d'hectares de surfaces agricoles et naturelles protégés dans le PAEN• Nombre d'actions de valorisation du PAEN• Nombre d'actions de sensibilisation/ réunions réalisées, nombre d'acteurs sensibilisés• Nombre de documents d'urbanisme suivis et intégrant ces enjeux• Suivi de la consommation foncière sur notre territoire (outils prospectives Zan, Cerema, ...)

Calendrier prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029
Finaliser la mise en place du PAEN et sa valorisation Action prioritaire PMGF et PAEN					
Poursuivre la sensibilisation des acteurs publics Tout au long du projet Annemasse Agglo					
Préserver les espaces agricoles dans les documents d'urbanisme Au fur et à mesure des révisions Les 12 communes					



Action 1.2 – Assurer la fonction agricole des terres

Enjeu	Préserver le foncier et assurer durablement son usage agricole
Priorité	Sensibiliser les propriétaires
Thématique de l'action	Agriculture
Acteurs potentiels	Annemasse agglo a besoin d'un appui communal pour mener ces actions Les 12 communes agissent dans la veille et la maîtrise foncière
Partenaires potentiels	SAFER, CD74, DDT, Chambre d'agriculture, Associations agricoles (Terres de lien, Addear, ...), PMGF ...
Orientation du PAEN	Orientation 5.1 : Protéger le foncier agricole et assurer son usage agricole durablement
Localisation de l'action	Ensemble du territoire d'Annemasse Agglo
Objectifs visés	Assurer une veille foncière sur le territoire Assurer l'activité agricole sur le long terme sur ce foncier agricole Limiter la consommation masquée de ces terres agricoles Remettre en exploitation les friches et biens sans maîtres Sécuriser les locations de terrains agricoles Permettre l'acquisition de foncier agricole par les collectivités si pertinent et partagé avec la profession agricole

Contexte et justification

Le projet agricole n°1 a déjà mis en œuvre un certain nombre d'actions, en parallèle de la protection des espaces agricoles.

Une plaquette de communication dédiée aux baux ruraux a été mise en place à destination des propriétaires. Elle a été diffusée aux agriculteurs et aux notaires agissant sur le territoire. Elle a pour objectif de lutter contre les idées reçues sur ce type de contrats agricoles et de permettre aux exploitants de sécuriser la location de leur foncier. Cette communication n'apparaît aujourd'hui pas suffisante.

L'étude sur les friches agricoles, menée en 2022, a permis de mieux connaître les opportunités de réouverture de terres enfrichées à destination d'un usage agricole. Une première friche a d'ailleurs pu être rouverte et louée à un exploitant en cours d'installation. Cependant, il est aujourd'hui important d'organiser la réouverture des autres friches identifiées, et d'accompagner exploitants et propriétaires pour cette mise en œuvre.

Enfin, la veille foncière organisée en fin de projet agricole n°1 est difficilement analysable mais apparaît comme un outil supplémentaire et complémentaire important pour les communes. La sensibilisation des élus a en effet permis de conventionner avec la SAFER Aura et d'organiser une veille foncière sur le territoire : désignation de 2 référents par commune, accès à tous du logiciel Vigifoncier et formation au logiciel, échanges réguliers entre référents en veille.

Les enjeux se poursuivent dans ce programme n°2. Les ateliers de concertation mettent en avant l'enjeu de transmission et d'installation bien sûr, mais aussi l'enjeu de développement de l'équin (centres équestres, pension) face aux autres types de productions.



Description de l'action et étapes de réalisation

Cette action est constituée de 3 sous-actions complémentaires :

Communiquer auprès des propriétaires terriens

Il n'est pas nécessaire de créer des plaquettes ou outils supplémentaires sur ce volet n°2. Le projet agricole et alimentaire n°2 devra davantage diffuser la plaquette dédiée aux baux ruraux pour améliorer cette sensibilisation, à travers les notaires, les mairies, les agriculteurs, voire directement auprès des propriétaires. Il devra également proposer une communication importante sur le PAEN et sa durée illimitée (encarts dans les bulletins communaux, ...). Cette action est considérée comme prioritaire.

Etudier la possibilité de mettre en place une association foncière agricole et lancer la démarche si cela est un outil pertinent pour le territoire

Afin d'aller plus loin que la simple communication auprès des propriétaires et afin de permettre de conclure des baux, mais aussi de faciliter les échanges parcellaires et les transmissions, Annemasse Agglo étudiera la possibilité de mettre en place un outil de type Association Foncière Agricole (AFA). La constitution d'une AFA permet à un propriétaire de donner en gestion tout ou partie de ses terrains agricoles à l'association qui établira une convention avec l'agriculteur. Il en existe deux types les AFA libre (chaque propriétaire rentre dans l'association comme il le souhaite mais avec le risque d'un effet patchwork sur le territoire) ou l'AFA autorisée (il faut la moitié des propriétaires et 2/3 des surfaces pour que le Préfet l'impose à tous les propriétaires sur un secteur défini).

En fonction de la pertinence de l'outil, Annemasse Agglo pourra le mettre en place sur son territoire. Cette action pourra se faire en lien avec le lancement du PAEN et de la communication auprès des propriétaires.

Il sera complémentaire des actions 1.3 (échanges parcellaires), 2.1 (transmission des exploitations) et 2.3 (installation).

Remettre en exploitation certaines friches

Les friches agricoles ont été analysées et priorisées par le groupe agricole n°1. Leur remise en exploitation nécessite aujourd'hui une sensibilisation des propriétaires, une médiation entre acteurs, et la mise en œuvre des travaux de réouverture ou d'accessibilité. Cette action devra s'appuyer sur des relais locaux ayant la connaissance du territoire et des acteurs, mais aussi sur une analyse plus fine des propriétaires concernés (enquête foncière).

Poursuivre la veille foncière et la stratégie foncière

Cette action est également considérée comme prioritaire par le groupe de travail. Le projet agricole et alimentaire n°2 devra poursuivre la veille foncière engagée :

- Animation, échanges réguliers avec les « sentinelles du foncier » du territoire (2 référents par communes), suivi du logiciel et de son usage
- Poursuite de la veille foncière sur le territoire, réception de l'ensemble des Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) via le logiciel.
- Réflexion avec les communes sur l'acquisition des surfaces « biens vacants et sans maître » et des possibles terres agricoles à la vente identifiées au moment de la veille foncière, en concertation avec la profession agricole
- Bilan de la convention de 4 ans avec la SAFER ; et création d'un nouveau partenariat en fonction de cette évaluation
- Nouvelle sensibilisation sur le foncier agricole et sur l'outil de veille (Vigifoncier) à prévoir pour les sentinelles du foncier du mandat suivant.
- Poursuite de la sensibilisation des notaires



Les ateliers de concertation mettent en avant la nécessité de revoir la procédure SAFER. Celle-ci étant réglementée nationalement, les marges de manoeuvre pour notre territoire sont l'organisation d'une veille efficace et l'amélioration de notre réactivité dans ces délais contraints.

Il est proposé, en fonction de ces premières années de veille, de réfléchir à une stratégie foncière. La concertation a cependant majoritairement mis de côté un rôle fort d'acquisition ou de construction de bâtiments agricoles, de foncier par les collectivités (type fermes communales,). Cependant, les collectivités peuvent jouer un rôle en relai et en concertation avec la profession agricole, par exemple en acquérant des surfaces non transmises et en attendant un projet d'installation, ou encore si les exploitations existantes ne peuvent acheter.

Il est donc proposé dans ce projet agricole n°2, en lien avec l'action d'accompagnement à la transmission des fermes de :

- Réfléchir aux zones les plus à enjeux sur les prochaines années (transmissions de plusieurs fermes sur le secteur)
- Élaborer une stratégie d'action, d'accompagnement global sur ces secteurs, avec une réflexion sur les bons outils à utiliser au bon moment.

Cette stratégie foncière pourra se faire en lien avec la cellule de veille qui sera réactivée pour ce projet agricole et alimentaire n°2 (cf cellule de veille dans l'action 2.1 ci-après).

Publics visés	Freins et points de vigilance	Indicateurs de suivi
Les propriétaires terriens du territoire Les agriculteurs concernés par des friches Les sentinelles du foncier	La bonne diffusion des outils de communication par l'ensemble des acteurs locaux Nécessité de mettre en place une bonne médiation pour assurer la réouverture des friches et leur gestion sur le long terme La problématique d'accès à ces parcelles (disparition des servitudes,...) qui ont provoqué leur abandon La multitude d'acteurs impliqués dans la veille foncière ; Le temps réduit à destination des acteurs publics pour réagir en cas de vente ; la méconnaissance des notaires La nécessaire animation de la cellule de veille La réticence de la profession agricole pour l'acquisition publique du foncier agricole (nécessité de bonne concertation pour ces achats) Le temps long nécessaire à ce type d'actions	<ul style="list-style-type: none">• Nombre et surfaces de friches réouvertes• Nombre d'actions de médiation, de négociations menées• Nombre d'échanges et de réunions menés par la cellule de veille



Calendrier prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029
Communiquer auprès des propriétaires terriens Action prioritaire, répétée en fin de programme Annemasse Agglo, appui des 12 communes					
Remettre en exploitation certaines friches À lancer à la suite des études, négociations pouvant être longues Annemasse Agglo, appui des 12 communes					
Poursuivre la veille foncière Tout au long du programme Annemasse Agglo et les 12 communes					
Réfléchir à la mise en place d'une AFA Non prioritaire, en option Annemasse Agglo, avec appui des communes concernées					



Action 1.3 – Améliorer le fonctionnement des exploitations

Enjeu	Préserver le foncier et assurer durablement son usage agricole
Priorité	Améliorer l'équilibre parcellaire
Thématique de l'action	Agriculture
Acteurs potentiels	Annemasse agglo, avec appui des 12 communes
Partenaires potentiels	SAFER, CD74, DDT, Chambre d'agriculture, Associations agricoles, PMGF ...
Orientation du PAEN	Orientation 5.1 : Protéger le foncier agricole et assurer son usage agricole durablement
Localisation de l'action	Ensemble du territoire d'Annemasse Agglo
Objectifs visés	Assurer l'activité agricole sur le long terme sur le foncier agricole Sécuriser les parcelles autour des sièges d'exploitation Limiter les besoins en déplacements agricoles Améliorer les conditions de travail Améliorer la rentabilité des exploitations Participer à la lutte contre le réchauffement climatique et à la préservation de la qualité de l'air Faciliter la transmission d'exploitations fonctionnelles Améliorer la cohabitation avec la population

Contexte et justification

Cette action a été difficile à mettre en place sur le projet agricole n°1. Trois secteurs très morcelés avaient été identifiés, mais les réunions de coordination entre agriculteurs n'ont finalement pas abouti à des échanges parcellaires et améliorations de fonctionnement des exploitations en place, que ce soit par problème d'entente entre agriculteurs ou par crainte de non-adhésion des propriétaires aux échanges.

Le deuxième projet agricole doit donc partir du bilan de ces premières actions pour mieux organiser ce type de restructuration parcellaire, souvent très longue à mettre en place et nécessitant l'implication de tous les acteurs.

Les enjeux se poursuivent dans ce programme n°2. Les ateliers de concertation mettent en avant l'enjeu de transmissibilité des exploitations, avec un accès aux sièges et aux parcellaires préservés et fonctionnels, mais aussi l'enjeu de développement de l'équin (centres équestres, pension) face aux autres types de productions.

Description de l'action et étapes de réalisation

Cette action est constituée de 2 sous-actions complémentaires :

Appuyer la mise en place des PLU

La question des limitations de constructions dans les zonages agricoles des PLU est ressortie dans les différents ateliers de concertation. La transmission de fermes fonctionnelles, l'évolution des fermes, ou encore la pérennité de l'activité agricole passent souvent par un besoin de construction de nouveaux sièges d'exploitation, les précédents étant enclavés dans l'urbanisation. Les PLU et leurs règlements doivent donc permettre ces évolutions.



Traité dans l'action 1.1.

Améliorer l'équilibre parcellaire des exploitations

Considérée comme prioritaire par le groupe de travail, malgré les difficultés du premier programme. Cette action est à maintenir et à activer en fonction des besoins qui remonteront du terrain. Elle prévoit de :

- Réaliser un bilan des actions déjà menées dans le projet agricole n°1, partager les points de blocage

En fonction de ce bilan, Annemasse Agglo engagera ou non des actions sur ce volet :

- Identifier les secteurs où il pourrait y avoir des besoins, via la cellule de veille (action 2.1)
- Organiser les échanges sur ces secteurs identifiés : sur les secteurs déjà engagés dans la réflexion : mener de l'information individuelle ou collective auprès des propriétaires ; voire de la médiation si nécessaire ; poursuivre les animations auprès des agriculteurs en individuel ou collectif ; En cas d'arrêt d'exploitation, conduire une médiation pour permettre de favoriser les installations tout en réorganisant le foncier autour des parcelles transmises. Les élus locaux peuvent être, dans certains cas, facilitateurs d'échanges.

Publics visés	Freins et points de vigilance	Indicateurs de suivi
Les agriculteurs concernés et propriétaires terriens concernés	<p>Temps longs nécessaire Besoin d'attendre des évolutions du territoire et des acteurs sur certaines zones</p> <p>Réticence de certains agriculteurs Réticence des propriétaires Conflits interfamiliaux qui perdurent depuis plusieurs générations Nécessité d'une bonne communication sur le devenir des terres (PAEN, PLU,...) Nécessité de mettre en place une médiation entre les acteurs, avec une bonne volonté de tous Nécessité d'avoir une sensibilisation et une médiation auprès des propriétaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de documents d'urbanisme suivis et intégrant ces enjeux • Nombre de contacts pris, d'entretiens individuels et de médiation menés (agriculteurs et propriétaires), • Nombre d'installations accompagnées, • Nombre et surface de parcelles échangées sur les zones à enjeux • Distance de ces terres aux sièges d'exploitations • Somme des surfaces regroupées et tailles moyennes des surfaces par agriculteurs concernés par les échanges

Calendrier prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029
Appuyer la mise en place des PLU (En fonction des révisions) Annemasse Agglo					
Améliorer l'équilibre parcellaire des exploitations Bilan des actions menées prioritaire, puis veille pour agir tout au long du programme La suite de l'action est en option, en fonction des résultats du bilan Annemasse Agglo, avec appui des communes					



Action 2.1 – Anticiper les évolutions sur le territoire

Enjeu	Installer, transmettre et conforter les exploitations
Priorité	Poursuivre la veille Poursuivre la sensibilisation des cédants
Thématique de l'action	Agriculture
Acteurs potentiels	Annemasse agglo, avec appui des 12 communes
Partenaires potentiels	SAFER, Chambre d'agriculture, Associations agricoles (Addear, Terres de liens, ...), Région AURA, Organismes de formation, groupements de producteurs, ...
Orientation du PAEN	Orientation 5.2 : Installer, transmettre et conforter les exploitations agricoles
Localisation de l'action	Ensemble du territoire d'Annemasse Agglo
Objectifs visés	Assurer l'activité agricole sur le long terme et la production alimentaire Renouveler les générations d'agriculteurs Faciliter la transmission d'exploitations fonctionnelles Pérenniser les installations Développer la diversification des productions

Contexte et justification

Dès le premier projet agricole, Annemasse Agglo était consciente de la difficulté de réagir aux mutations du foncier, aux transmissions des fermes, et à la nécessité de mieux s'organiser autour des remontées de terrain.

L'organisation d'une cellule de veille, constituée de personnes-ressources (agriculteurs et élus) ancrées dans le territoire, avait pour ambition de mieux anticiper ces mutations. Elle a pu avancer sur différents sujets (définition des enjeux fonciers, réflexion sur l'organisation d'une veille foncière, identification des cédants prioritaires à rencontrer...). Elle vient en complément de l'organisation d'une veille foncière avec la SAFER et les 12 communes.

Description de l'action et étapes de réalisation

Cette action est constituée de 3 sous-actions complémentaires :

| Poursuivre la veille et l'animation de la cellule de veille

Action considérée comme prioritaire par le groupe de travail.

- Revoir la composition du groupe (fonction de l'action veille foncière en cours) et les règles de fonctionnement. La confidentialité de la cellule, la neutralité de ses membres, devront être respectés.
- Prévoir une animation plus importante : L'animation de cette cellule ne se limitera pas à l'organisation de réunions mais intégrera des échanges réguliers (par exemple mailing, ...), afin d'être le plus réactif possible aux évolutions du territoire.



- Concernant les objectifs de cette cellule, la priorité de ces réunions doit concerner les actions suivantes :
 - Repérer des agriculteurs demandeurs ou en difficulté (morcellement des parcelles, ...)
 - Repérer des futurs cédants, en amont des départs en retraite (au moins 5 ans)
 - Veiller, suivre le foncier agricole et naturel, analyser régulièrement l'état du foncier
 - Anticiper les mutations du foncier
 - Anticiper les évolutions des activités agricoles
 - Définir les actions pour favoriser la transmission

| Sensibiliser les futurs cédants

Action considérée comme prioritaire par le groupe de travail.

- Refaire un état des lieux des agriculteurs ayant plus de 55 ans
- Refaire un plan d'actions pour trouver la bonne porte d'entrée auprès de certains cédants (avec des « ambassadeurs ») ou identifier des actions à déployer lorsque ceux-ci arrêteront s'il n'est pas possible de les sensibiliser
- Sensibiliser et accompagner les ambassadeurs pressentis, organiser régulièrement des bilans des rencontres en cellules de veille. L'objectif de ce deuxième programme est de trouver de nouvelles modalités de sensibilisation des futurs cédants, qui ont été compliqués à atteindre dans le premier programme.
- Proposer des rencontres individuelles avec les futurs cédants et permettre un suivi dans le temps

| Accompagner les futurs cédants

- La priorité est donnée à l'accompagnement individuel des cédants en fonction des besoins:
 - > accompagnement sur du conseil juridique, fiscal, patrimonial
 - > réalisation de diagnostics transmission: faire un état des lieux de l'exploitation (points forts, points faibles, ...), déterminer sa valeur de reprenabilité et les conditions de cession, accompagnements juridiques, ...
 - > le logement est ressorti comme un important frein à la transmission d'après les groupes de travail. Le rôle des collectivités territoriales sera à préciser en fonction de ces accompagnements et diagnostics et en fonction de ses possibilités juridiques
 - > accompagnement des relations entre le cédant et le repreneur ou entre nouveaux associés sur la durée. La transmission nécessite en effet un accord entre les hommes outre l'aspect technique (accompagnement RH)

Le bilan du projet agricole précédent ne préconise pas la mise en place d'évènements transmissions collectifs qui ne seront donc pas menés sur ce deuxième programme.

Cependant, Annemasse Agglo pourra proposer, en fonction de l'avancement du projet agricole et des actualités du territoire, des réunions collectives à une échelle plus restreinte (commune, secteur géographique cohérent) pour faire du lien entre cédants et repreneurs, entre les agriculteurs et identifier les besoins de chacun.



Publics visés	Freins et points de vigilance	Indicateurs de suivi
<p>Agriculteurs de plus de 55 ans</p> <p>Porteurs de projets</p>	<p>Le respect des règles de travail : confidentialité, pas d'action personnelle, ...</p> <p>Une équipe d'ambassadeurs motivés pour accompagner l'agglomération, une bonne formation sur leur rôle et leur discours</p> <p>Le temps long nécessaire à ce type d'actions qui nécessite une approche humaine et psychologique auprès des futurs cédants</p> <p>De nombreux freins à la transmission des fermes du territoire : logement sur l'exploitation, enclavement de la ferme dans l'urbain, travaux de mises aux normes nécessaires, adéquation entre les productions des cédants et le projet des jeunes, mais aussi le PLU limitant certaines évolutions/mises aux normes</p> <p>Difficulté de mise en œuvre d'une approche collective des transmissions identifiée dans le PRAG1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions et d'échanges de la cellule de veille • Nombre d'actions de sensibilisation aux futurs cédants • Nombre de cédants rencontrés • Nombre de cédants accompagnés • Nombre de transmissions réussies • Nombre de fermes sur le territoire

Calendrier prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029
<p>Poursuivre la veille et l'animation de la cellule de veille</p> <p>Tout au long du programme</p> <p>Annemasse Agglo, appui des 12 communes</p>					
<p>Sensibiliser les futurs cédants</p> <p>Action prioritaire puis suivi annuel</p> <p>Annemasse Agglo, appui des 12 communes</p>					
<p>Accompagner les futurs cédants</p> <p>Tout au long du programme, en fonction des opportunités</p> <p>Annemasse Agglo</p>					



Action 2.2 – Accompagner les exploitations tout au long de leur vie

Enjeu	Installer, transmettre et conforter les exploitations
Priorité	Proposer des accompagnements diversifiés
Thématique de l'action	Agriculture
Acteurs potentiels	Annemasse agglo, avec appui des 12 communes
Partenaires potentiels	Chambre d'agriculture, Associations agricoles (Addear, MSA, Adabio, AFOCG...), Région AURA, Organismes de formation, groupements de producteurs, ...
Orientation du PAEN	Orientation 5.2 : Installer, transmettre et conforter les exploitations agricoles
Localisation de l'action	Ensemble du territoire d'Annemasse Agglo
Objectifs visés	Assurer l'activité agricole sur le long terme et la production alimentaire Renouveler les générations d'agriculteurs Faciliter la transmission d'exploitations fonctionnelles Pérenniser les installations Développer la diversification des productions

Contexte et justification

Le premier projet agricole d'agglomération a proposé aux exploitants des accompagnements individuels et collectifs : depuis l'installation, jusqu'à la transmission. Les accompagnements à l'installation ont bien fonctionné, à la suite de l'organisation d'une journée de rencontre dédiée aux futurs exploitants en 2019. Annemasse Agglo avait également édité une plaquette répertoriant ces accompagnements, largement distribuée (par courrier, par l'intermédiaire des acteurs agricoles et notamment des conseillers de la Chambre d'Agriculture).

La concertation menée dans le cadre de la constitution de ce projet agricole n°2 a mis en avant la nécessité de poursuivre ces accompagnements, qui permettent de répondre aux besoins des exploitations tout au long de la vie, mais de davantage communiquer sur leur existence.

Description de l'action et étapes de réalisation

Cette action est constituée de 2 sous-actions complémentaires :

Mise en place d'un catalogue d'accompagnements stratégiques individuels et collectifs

Cette action est considérée comme prioritaire pour le groupe de travail, en poursuite des accompagnements déjà menés dans le premier programme. Ce catalogue devra proposer à minima les accompagnements individuels suivants pour des porteurs de projets ou des exploitations qui s'interrogent sur l'avenir de leur exploitation :

- Accompagnement technico-économique rapide permettant d'identifier les besoins et de dégrossir la viabilité économique d'un projet avant de se lancer dans un chiffrage plus complet.
- Accompagnements technico-économiques notamment à l'installation
- Accompagnements post-installation sur une durée de 3 ans



- Accompagnements stratégiques pour identifier des scénarios d'évolution des exploitations en identifiant les aspects techniques, économiques et humains (notamment intégration d'un atelier de diversification comprenant une commercialisation en circuits-courts). L'accompagnement à la recherche de débouchés rémunérateurs (restauration collective, ...) est ressorti des ateliers de concertation et sont traités dans les fiches dédiées.

Les accompagnements de projets collectifs sont également à intégrer.

L'accompagnement à la transmission est prévu dans l'action 2.1. La concertation a majoritairement mis de côté un rôle fort d'acquisition de foncier ou de construction de bâtiments agricoles, par les collectivités (type fermes communales,). Cependant, les collectivités peuvent jouer un rôle en relai et en concertation avec la profession agricole, par exemple en acquérant des surfaces non transmises et en attendant un projet d'installation, ou encore si les exploitations existantes ne peuvent acheter.

Diffusion et communication

- Actualiser la plaquette présentant les différents accompagnements de ce deuxième programme et la diffuser largement, en lien avec les partenaires locaux
- Utiliser les ambassadeurs de la cellule de veille pour accompagner cette diffusion et trouver la bonne porte d'entrée dans les exploitations en besoin. Les 12 communes seront des acteurs clés dans la diffusion des catalogues et informations.

Publics visés	Freins et points de vigilance	Indicateurs de suivi
Toutes les exploitations de l'agglomération Tous les jeunes ayant un projet d'installation ou récemment installés	En complément des aides d'autres acteurs Une bonne et régulière diffusion des accompagnements disponibles est importante Pérennité des installations, notamment hors cadre familial Des difficultés d'accès au foncier pour des porteurs de projet dans un territoire à forte pression foncière	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions ou d'outils de communication réalisés • Nombre d'acteurs (notamment jeunes) rencontrés • Nombre de porteurs de projets accompagnés

Calendrier prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029
Mise en place d'un catalogue d'accompagnements individuels Prioritaire Annemasse Agglo					
Diffusion et communication Tout au long du programme Annemasse Agglo, appui des 12 communes					



Action 2.3 – Accompagner l'installation des fermes

Enjeu	Installer, transmettre et conforter les exploitations
Priorité	Proposer des accompagnements à l'installation
Thématique de l'action	Agriculture
Acteurs potentiels	Annemasse agglo, avec appui des 12 communes Les 12 communes pourront être sollicitées, en fonction des besoins d'installations (logements, fonciers...)
Partenaires potentiels	SAFER, Chambre d'agriculture, Associations agricoles, Région AURA, Organismes de formation, groupements de producteurs, ...
Orientation du PAEN	Orientation 5.2 : Installer, transmettre et conforter les exploitations agricoles
Localisation de l'action	Ensemble du territoire d'Annemasse Agglo
Objectifs visés	Assurer l'activité agricole sur le long terme et la production alimentaire Renouveler les générations d'agriculteurs Pérenniser les installations Développer la diversification des productions Sécuriser l'installation en maraîchage et la pérenniser Développer la commercialisation locale en circuits courts (notamment pour alimenter la RHD)

Contexte et justification

Le territoire d'Annemasse Agglo est chanceux : des jeunes sont intéressés pour s'y installer, avec des projets sérieux et diversifiés. Le manque de foncier apparaît comme le facteur limitant principal de ces projets d'installation.

Le besoin d'accompagner ces projets d'installation, dans la continuité de ceux portés dans le projet agricole n°1, reste nécessaire selon la concertation menée. Par ailleurs, il apparaît nécessaire de sécuriser et pérenniser les installations notamment en maraîchage, avec des porteurs de projets souvent hors cadre familiaux. Enfin, la question du logement des agriculteurs apparaît comme une des conditions pour permettre d'installer sur le territoire.

Description de l'action et étapes de réalisation

Cette action est constituée de 3 sous-actions complémentaires :

Repérer les porteurs de projets, faire le lien avec les futurs cédants

- Repérer les exploitations intéressées, via différents outils existants (Point Accueil installation, Point d'accueil transmission, ...), et les partenaires locaux
- Organiser un évènement n°2 « je deviens agriculteur ou agricultrice sur Annemasse agglo » pour connaître les porteurs de projets, leurs besoins et présenter les accompagnements disponibles dans ce deuxième programme
- Faire connaître les porteurs de projets pour favoriser leur insertion dans le tissu local et les mettre en lien avec des cédants par le biais de portraits rédigés ou de vidéos, ...



Proposer des accompagnements individuels adaptés

Cette action est considérée comme prioritaire.

Le financement d'accompagnements individuels à l'installation et au suivi post-installation, ainsi que la communication/diffusion de leur existence, sont déjà prévus dans le cadre de l'action 2.2.

Faciliter des installations sur le long terme

Le projet agricole n°2 doit poursuivre les réflexions concernant :

- Le foncier agricole : Annemasse Agglo a, dès le début, intégré la démarche départementale SCIC Ceinture Verte afin de faciliter et de pérenniser l'installation de maraîchers sur la Haute-Savoie et d'assurer un accompagnement renforcé sur le long terme de ces fermes. Elle doit maintenant rechercher du foncier, avec les communes et les acteurs agricoles, dans le cadre des actions menées avec la cellule de veille, afin de permettre une installation sur son territoire. Au-delà de cette action autour du maraîchage, le travail mené sur le foncier autour de la veille foncière et de la transmission des exploitations doit permettre d'orienter le foncier libéré vers l'installation des jeunes.
- Le logement : les difficultés de logements sont fortes sur le territoire, avec un manque de logements locatifs et une spéculation importante, peu adapté aux exploitants agricoles et aux jeunes installés hors cadre familial notamment. Une réflexion sur les possibilités de facilitation d'accès aux logements pourra être engagée dans le cadre du projet agricole n°2, que ce soit pour les jeunes repreneurs que pour les cédants.

Publics visés	Freins et points de vigilance	Indicateurs de suivi
Tous les jeunes ayant un projet d'installation ou récemment installés	<p>En complément des aides d'autres acteurs</p> <p>Une bonne et régulière diffusion des accompagnements disponibles est importante, en lien avec les partenaires locaux</p> <p>Pérennité des installations, notamment hors cadre familial ou "projet dit atypique"</p> <p>Des difficultés d'accès au foncier pour des porteurs de projet dans un territoire à forte pression foncière. Une stratégie foncière (voire de préemption) reste à organiser.</p> <p>Nécessité d'implication de tous les acteurs de la filière</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de porteurs de projets rencontrés • Nombre de porteurs de projets accompagnés • Nombre d'actions ou d'outils mis en place (foncier, ...) • Surfaces concernées par le maraîchage • Nombre d'agriculteurs finalement installés depuis plus de 5 ans • Diversité des productions

Calendrier prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029
Repérer les porteurs de projets Annemasse Agglo					
Proposer des accompagnements adaptés prioritaire: définition en 2025 puis mise en œuvre Annemasse Agglo					
Faciliter les installations sur le long terme (en fonction des opportunités) Annemasse Agglo, et les 12 communes					



Action 3.1 – Améliorer la performance agro-écologique des exploitations

Enjeu	S'engager dans la transition écologique
Priorité	Sensibiliser les exploitants
Thématique de l'action	Environnement
Acteurs potentiels	Annemasse agglo, avec appui des 12 communes
Partenaires potentiels	Chambre d'agriculture, PMGF, Associations agricoles (Addear, Adabio, ...), Région AURA, Organismes de formation, CD74, groupements de producteurs, associations environnementales, ADEME, CUMA ...
Orientation du PAEN	Orientation 3.3 : Accompagner la transition écologique des exploitations agricoles et l'adaptation au changement climatique
Localisation de l'action	Ensemble du territoire d'Annemasse Agglo
Objectifs visés	Accompagner les exploitants dans leur transition écologique Participer à l'adaptation du territoire au changement climatique et à la lutte contre le réchauffement climatique Créer une dynamique collective autour des pratiques alternatives Augmenter le nombre d'exploitations certifiées, labellisées Développer les produits labellisés en circuits courts (notamment pour l'approvisionnement RHD)

Contexte et justification

Le projet agricole n°1 a permis de poser les bases d'un accompagnement des fermes pour développer des pratiques plus environnementales, via des accompagnements individuels et collectifs : diagnostics HVE (Haute Valeur Environnementale), bilans carbone des exploitations maraîchères de la plaine de Gaillard, formation à l'agroforesterie. La sensibilisation a également porté sur l'Agriculture Biologique, bien qu'Annemasse Agglo n'ait pu appuyer financièrement les diagnostics AB, déjà financés par ailleurs et empêchant tout autre appui par un organisme public.

La concertation menée dans le cadre de l'élaboration de ce plan d'actions n°2 a mis en exergue la nécessité de poursuivre ces actions de sensibilisation, voire même de les développer (notamment afin de répondre aux objectifs du Schéma Directeur de l'Energie d'Annemasse Agglo, validé en 2022). L'objectif est ici d'intégrer des pratiques plus vertueuses mais adaptées aux exploitations et à leur fonctionnement afin de pérenniser les pratiques sur le long terme et d'assurer la transition, voire la labellisation, des fermes du territoire. Les exploitations ont tout leur rôle à jouer pour participer à l'atténuation du changement climatique, et à l'adaptation du territoire au changement climatique.

Description de l'action et étapes de réalisation

Cette action est constituée de 2 sous-actions complémentaires :

| Sensibiliser les exploitants

Cette action est considérée comme prioritaire.

La sensibilisation des exploitants devra être organisée grâce à différents supports : réunions collectives dédiées, réunions collectives de restitutions des premiers accompagnements, témoignages, outils de communication, informations sur les techniques et accompagnements existants, phoning...



Différents thèmes sont notamment ressortis des ateliers de concertation comme intéressants à évoquer lors de sessions de formations et d'échanges : l'agroforesterie, mais aussi les couverts végétaux, le travail du sol, la diminution des intrants chimique et le désherbage mécanique, l'allongement des rotations, les cultures associées, les semences locales ou paysannes, Il est proposé de globaliser la sensibilisation des actions 3.1 ; 3.2. et 3.4.

Proposer des accompagnements individuels et collectifs

- Repérer les exploitations intéressées, via la connaissance du réseau des acteurs locaux ou via l'organisation d'évènements, de réunions collectives dédiées.
- Repérer et diffuser largement les accompagnements existants et mobilisables par les exploitants agricoles sur ces thématiques (Aides régionales et européennes,...)
- Lancer une réflexion sur un dispositif d'accompagnement des agriculteurs du territoire, en complément de ces aides existantes, afin de déclencher le passage à l'action (analyse juridique).

Poursuivre les accompagnements individuels ou collectifs des exploitations vers les labels environnementaux (Agriculture Biologique, HVE, ...) ou des changements de pratiques notamment. Une réflexion sur l'accompagnement à la couverture des sols par des végétaux avant l'hiver est proposée par les groupes (intérêts multiples : réduction du lessivage des sols, enrichissements du sol, espèces mellifères rares en hiver, ...).

- Proposer des bilans Carbone ou GES (Gaz à effet de serre) aux exploitations du territoire, bilans qui permettront de mettre en évidence les postes émetteurs de gaz à effet de serres au sein des exploitations (CO2, ammoniac, protoxyde d'azote,...), et aussi les puits de carbone. Accompagner la mise en œuvre des actions en fonction des résultats et du nombre de diagnostics réalisés (valorisation des diagnostics en collectif, mise en place d'actions, recherche de financements, ...), et en lien avec l'action 3.3 dédiée à la transition énergétique.

Publics visés	Freins et points de vigilance	Indicateurs de suivi
Tous les exploitants du territoire	<p>En complément des aides d'autres acteurs, veiller à optimiser l'action de l'agglomération uniquement sur les manques. La réglementation empêche l'agglomération d'accompagner directement les agriculteurs sur des actions déjà accompagnées par le FEADER</p> <p>Trouver un bon équilibre entre l'opportunité créée par les subventions et l'efficacité/ pertinence de l'action</p> <p>Une bonne et régulière diffusion des accompagnements disponibles est importante, en lien avec les partenaires locaux</p> <p>Accompagnement nécessaire à la mise en œuvre post-diagnostics Coûts parfois trop importants pour cette mise en œuvre.</p> <p>Une pression foncière forte, peu compatible parfois avec les exigences des labels (extensivité)</p> <p>Des exploitations engagées dans des filières déjà sous signe de qualité, rémunératrice avec des pratiques raisonnées</p> <p>Une labellisation bio qui peine à trouver des débouchés dans un contexte d'inflation des prix</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de sensibilisation menées, de formations, d'accompagnements • Nombre d'agriculteurs rencontrés • Nombre de projets accompagnés • Nombre d'exploitations engagées dans une démarche qualité, et surfaces concernées (Bio, HVE, ...)



Calendrier prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029
Sensibiliser les exploitants, diffuser/ informer sur les accompagnements existants Tout au long du programme Annemasse Agglo. Cette sensibilisation sera globalisée avec les actions 3.2. et 3.4					
Proposer des accompagnements adaptés prioritaire, et actualisation Annemasse Agglo (en fonction des possibilités juridiques, en compléments d'autres aides existantes)					



Action 3.2 – Accompagner l'adaptation des fermes au changement climatique

Enjeu	S'engager dans la transition écologique
Priorité	Finaliser l'accompagnement à la plantation de haies (déjà lancée dans le PRAG1)
Thématique de l'action	Environnement
Acteurs potentiels	Annemasse agglo, les 12 communes, PMGF
Partenaires potentiels	Chambre d'agriculture, Associations agricoles, Région AURA, Organismes de formation, CD74, groupements de producteurs, associations environnementales, ADEME, ...
Orientation du PAEN	Orientation 3.3 : Accompagner la transition écologique des exploitations agricoles et l'adaptation au changement climatique
Localisation de l'action	Ensemble du territoire d'Annemasse Agglo
Objectifs visés	Accompagner les exploitants dans leur transition écologique Participer à l'adaptation du territoire au changement climatique et à la lutte contre le réchauffement climatique Créer une dynamique collective autour des pratiques alternatives

Contexte et justification

Le premier projet agricole d'agglomération avait été construit en parallèle du Plan Climat Air Energie territorial du territoire d'Annemasse Agglo (PCAEt), avec pour objectif de préserver une agriculture durable de qualité, et ainsi d'assurer la pérennité du rôle de cette agriculture dans l'adaptation du territoire au changement climatique, voire dans l'atténuation de ce changement (séquestration du Carbone, ...).

Depuis 2017, les évolutions climatiques se poursuivent, et le territoire s'organise peu à peu face à ce changement : les normes européennes et nationales sont de plus en plus ambitieuses, le Grand Genève a signé une Charte « Grand Genève en Transition » pour inscrire des ambitions politiques fortes, le Schéma Directeur de l'Energie d'Annemasse agglo a été adopté en 2022 et la révision du PCAEt a été lancée.

De leur côté, les exploitants subissent les effets de ce changement climatique, testent des actions pour s'adapter, mais souhaitent être davantage accompagnés pour engager une transition cohérente et coordonnée. Les actions proposées dans ce deuxième programme participeront aux objectifs du PCAEt révisé, mais vont plus loin que les schémas en vigueur en ciblant un accompagnement et un budget dédié aux acteurs agricoles de l'agglomération.

Cette action est dédiée à l'adaptation des fermes au changement climatique. Bien sûr, les exploitants ont également tout leur rôle à jouer pour participer à l'atténuation du changement climatique, actions traitées dans d'autres fiches actions de ce programme (action 3.1. et 3.3. notamment).

L'enjeu de l'usage de l'eau face au changement climatique est considéré fort et traité dans une fiche unique (action 3.4.).



Description de l'action et étapes de réalisation

Cette action est constituée de 3 sous-actions complémentaires :

Sensibiliser les exploitants

La sensibilisation des exploitants devra être organisée grâce à différents supports : réunions collectives dédiées, témoignages et échanges d'expériences, formations, phoning... Il est proposé de globaliser la sensibilisation des actions 3.1 ; 3.2 et 3.4.

Accompagner les exploitations à l'adaptation au changement climatique

Les exploitants pourront bénéficier d'un accompagnement technique individuel par le biais de diagnostic d'exploitation avec la mise en place et le suivi de plan d'actions, ou d'accompagnement collectif dans la mise en œuvre d'actions communes (réunions collectives type bout de champ, essais,...) en s'appuyant autant que possible sur des démarches collectives déjà existantes sur le territoire.

Les diagnostics permettront de définir quels accompagnements pourront être développés dans le cadre de ce programme, en identifiant des leviers d'action : gestion de l'eau (irrigation, gestion des ressources en lien les autres secteurs, régulation du cycle...), travail du sol (qualité et résistance aux sécheresses...), vulnérabilité énergétique, cultures et espèces résilientes et adaptées au changement climatique, adaptation des infrastructures aux aléas climatiques

Accompagner la plantation de haies champêtres

Cette action est considérée comme prioritaire par le groupe de travail, en poursuite des actions déjà engagées en 2023. Elle fait partie d'une adaptation des exploitations au changement climatique (limitation de l'évapotranspiration des cultures, ombrage pour les animaux,...).

En lien avec le Contrat Haute-Savoie Nature (anciennement Contrat Espaces Naturels Sensibles), signé entre Annemasse Agglo et le Conseil Départemental de Haute-Savoie.

- Une formation a été réalisée en 2023 afin de repérer les exploitations intéressées, et de sensibiliser les exploitations.
- Poursuivre l'accompagnement technique et financier engagé en 2024 avec la Chambre d'agriculture à la suite de ce repérage, finaliser la plantation
- L'action pourra être accompagnée d'une sensibilisation du grand public sur l'importance des haies (plantation avec les scolaires, ...).
- Si nécessaire : réitérer l'action une deuxième fois pendant la durée du contrat : repérage de nouvelles exploitations intéressées, sensibilisation, accompagnement technique et financier à la plantation.

Une fois les haies plantées et en lien avec le SDE, Annemasse Agglo (ou des partenaires à plus grande échelle: PMGF, Département,...) pourront étudier la faisabilité d'une filière liée à l'entretien de ces haies (bois énergie, haies fourrages, paillage, ...) et accompagner les acteurs dans sa mise en place (action 3.3).

Publics	Freins et points de vigilance	Indicateurs de suivi
Tous les exploitants du territoire	En complément des aides d'autres acteurs Une bonne et régulière diffusion des accompagnements disponibles est importante, en lien avec les partenaires locaux Nécessité de suivre les changements de pratique sur le long terme, et de bien accompagner leur entretien	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'actions de sensibilisation menées, de formations,• Nombre d'agriculteurs rencontrés



Préalable à la mise en place des projets collectifs : sensibilisation à l'intérêt des actions collectives via les groupes de développement ou les CUMA par exemple

- Linéaires de haies plantées
- Nombre de projets accompagnés

Calendrier prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029
Sensibiliser les exploitants Tout au long du programme Annemasse agglo. Sensibilisation globalisée avec 3.1. et 3.4.					
Accompagner les exploitations à l'adaptation au changement climatique tout au long du programme Annemasse Agglo					
Finaliser l'accompagnement à la plantation de haies : agroforesterie Annemasse Agglo (2024 et 2025 uniquement)					



Action 3.3 – Accompagner la transition énergétique des fermes

Enjeu	S'engager dans la transition écologique
Priorité	Aucune
Thématique de l'action	Environnement
Acteurs potentiels	Annemasse agglo, avec appui des 12 communes
Partenaires potentiels	Chambre d'agriculture, PMGF, Associations agricoles (Addear, Adabio, ...), Région AURA, Organismes de formation, CD74, groupements de producteurs, associations environnementales, ADEME, SYANE, ...
Orientation du PAEN	Orientation 3.2 : Développer les solutions énergétiques sobres et efficaces, développer les énergies renouvelables
Localisation de l'action	Ensemble du territoire d'Annemasse Agglo
Objectifs visés	Accompagner les exploitants dans leur transition écologique Participer à la lutte contre le réchauffement climatique Atteindre les objectifs du Schéma Directeur d'Energie du territoire Créer une dynamique collective autour des pratiques alternatives

Contexte et justification

Le Schéma Directeur de l'Energie d'Annemasse agglo a été adopté en 2022. Il a pour objectif une maîtrise de l'énergie (sobriété) avec une baisse des consommations de -25% en 2030 ; mais également un objectif de développement des énergies renouvelables (+ 85 GWhs). Dans le cadre de son plan d'actions, Annemasse Agglo s'est engagé à accompagner les acteurs économiques dans la transition énergétique, en mobilisant les entreprises pour les inciter à se lancer dans la transition énergétique à travers des projets collectifs, et en proposant un soutien à la réalisation de projets de rénovation ou de production d'énergies renouvelables.

Les exploitations agricoles seront également encouragées à se lancer dans la transition énergétique, en proposant des diagnostics énergétiques et l'identification de potentiels à mobiliser pour réduire les consommations d'énergie, et développer les énergies renouvelables.

Les actions proposées dans ce deuxième programme participeront aux objectifs du SDE, mais vont plus loin que les schémas en vigueur en ciblant un accompagnement et un budget dédié aux acteurs agricoles de l'agglomération.

Description de l'action et étapes de réalisation

Cette action est constituée de 3 sous-actions complémentaires :

Sensibiliser les exploitants

La sensibilisation des exploitants devra être organisée grâce à différents supports : réunions collectives dédiées, témoignages et échanges d'expériences, formations, informations sur les techniques et accompagnements existants, ...



Proposer des accompagnements individuels et collectifs

- Repérer les exploitations intéressées, via différents outils existants ou via l'organisation d'évènements, de réunions collectives dédiées, via les relais sur le terrain, ...
- Repérer et diffuser largement les accompagnements existants et mobilisables par les exploitants agricoles sur ces thématiques (Aides régionales et européennes, Fond chaleur du PMGF, ...).
- Lancer une réflexion sur un dispositif d'accompagnement des agriculteurs du territoire à la rénovation énergétique des fermes et au développement des énergies renouvelables, en complément de ces aides existantes, afin de déclencher le passage à l'action (analyse juridique). Les accompagnements s'appuieront sur des audits énergétiques, qui permettront de bien orienter les actions de rénovation, d'optimisation d'installations existantes ou de productions d'énergie à mener.

Accompagner les réflexions collectives

- Poursuivre l'accompagnement des réflexions de la plaine maraîchère de Gaillard sur le chauffage des serres, à la suite des bilans carbone menés en 2022/2023. Cette action est considérée comme prioritaire car déjà engagée et au calendrier contraint (cahiers des charges Suisse notamment).
- La concertation a mis en évidence la possibilité d'accompagner la réflexion autour de l'entretien des haies, mais aussi le potentiel d'un développement d'une filière bois-énergie à partir des déchets d'entretiens. Au vu du réseau de haies existant sur le territoire et des plantations en cours très récentes, Annemasse Agglo considère que cette action ne sera pas mise en place dans les 5 ans du projet agricole.

Pour information, le Schéma de l'Energie (SDE) prévoit une étude sur le potentiel de récupération de chaleur sur le réseau d'eau, récupération qui ne pourra pas être possible sur l'ensemble du territoire car fonction du diamètre des tuyaux notamment. Cette étude pourra peut-être avoir des intérêts pour les agriculteurs du territoire, et notamment pour le chauffage des serres de la plaine de Gaillard.

Publics visés	Freins et points de vigilance	Indicateurs de suivi
Tous les exploitants du territoire	<p>En complément des aides d'autres acteurs, veiller à optimiser l'action de l'agglomération uniquement sur les manques</p> <p>Une bonne et régulière diffusion des accompagnements disponibles est importante, en lien avec les partenaires locaux</p> <p>Freins techniques et financiers pour la rénovation énergétique et le développement des ENR</p> <p>Nécessité d'intégrer aussi les exploitations dans les études de réseau de chaleur urbains</p> <p>Multitudes d'acteurs, de techniques et de dispositifs, complexes à comprendre</p>	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'actions de sensibilisation menées, de formations,• Nombre d'agriculteurs rencontrés• Nombre de projets accompagnés• Nombre de projets finalement réalisés• Gains énergétiques finalement obtenus par les exploitations (référence : audit préalable)• Production d'énergie renouvelable annuelle• Euros investis



Calendrier prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029
Sensibiliser les exploitants Tout au long du programme Annemasse agglo, non prioritaire					
Proposer des accompagnements individuels et collectifs définition d'un programme d'accompagnement en 2025 pour un lancement en 2026 Annemasse agglo					
Accompagner les réflexions collectives en fonction des opportunités, réflexion Gaillard dès 2025 Annemasse agglo					



Action 3.4 – Protéger la ressource en eau

Enjeu	S'engager dans la transition écologique
Priorité	Toute l'action est prioritaire
Thématique de l'action	Environnement
Acteurs potentiels	Annemasse agglo, avec appui des 12 communes
Partenaires potentiels	Chambre d'agriculture, Associations agricoles (Adabio, addear, terres de liens,...) Région AURA, Organismes de formation, CD74, groupements de producteurs, associations environnementales, ADEME, Agence de l'eau, SYANE, SM3A, ...
Orientation du PAEN	Orientation 3.1 : Protéger la ressource en eau en qualité et en quantité
Localisation de l'action	Ensemble du territoire d'Annemasse Agglo
Objectifs visés	Accompagner les exploitants dans leur transition écologique Participer à l'adaptation du territoire au changement climatique et à la lutte contre le réchauffement climatique Protéger les ressources naturelles en qualité et en quantité Créer une dynamique collective autour des pratiques alternatives

Contexte et justification

La ressource en eau est devenue un enjeu important sur tous les territoires, avec des réflexions à mener face au changement climatique et la préservation des ressources. L'agriculture est un usage à prendre en compte : même si elle est aujourd'hui sur notre territoire faiblement consommatrice en eau, il est important d'assurer un accès à l'eau pour la production alimentaire et de prévoir ses évolutions (augmentation du maraichage à Annemasse Agglo, une production plus consommatrice en eau). D'un autre côté, les exploitations doivent également participer à l'effort de sobriété et de protection (en quantité et en qualité) inscrits dans nos documents cadres comme le SAGE de l'Arve (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) ou le Plan Climat Air Energie d'Annemasse Agglo.

La gestion de l'eau est déjà ressortie dans la mise en œuvre du projet agricole n°1, lors des accompagnements individuels et collectifs des exploitations dans leur labellisation HVE (Haute Valeur Environnementale) ou lors de la sensibilisation à l'agroforesterie. Mais la concertation menée dans le cadre du PAEN et du Projet agricole n°2 a mis en exergue les besoins de sensibilisation et de discussions des agriculteurs autour de l'usage de l'eau.

Description de l'action et étapes de réalisation

Cette action est constituée de 3 sous-actions complémentaires :

Sensibiliser

Action considérée comme prioritaire. Il est proposé de globaliser cette sensibilisation avec les actions 3.1 et 3.2.

- Sensibiliser les agriculteurs sur le territoire et les réalités locales, former les exploitants aux bonnes pratiques (exemple : paillage, outils de pilotage de l'irrigation ...), en lien avec les actions de sensibilisation sur l'adaptation des fermes au changement climatique (et les accompagnements Agriculture Biologique ou HVE notamment). La préservation du sol, des zones humides, et les



capacités de stockage de ceux-ci doivent faire partie de cette sensibilisation. Les solutions de stockages artificiels venant dans un second temps.

La sensibilisation à la qualité de l'eau et à la diminution des intrants est prévue dans le cadre de l'action 3.1. sur les pratiques agro-écologiques.

- Sensibiliser les collectivités (élus et agents) sur l'usage de l'eau agricole, et les réalités locales. Le rôle des collectivités est également de mieux intégrer la thématique de l'eau dans les documents d'urbanisme (PLU, cf action 1.1): infiltration de l'eau pluviale à la parcelle, préservation des sols et des zones humides.

Accompagner individuellement les exploitations

Les accompagnements sur la mise en place de pratiques faiblement consommatrices (espèces adaptées, paillages,...) doivent être la priorité, les solutions techniques sur l'irrigation, les récupérations d'eau, de stockage de l'eau ou de forages, viennent dans un deuxième temps: accompagnement technique, montage de dossiers administratifs et financiers, ...

Les accompagnements aux pratiques permettant de préserver la qualité de l'eau, comme la diminution des intrants, est prévue dans le cadre de l'action 3.1. sur les pratiques agro-écologiques.

Accompagner les réflexions collectives

Accompagner les réflexions autour de projets collectifs liés à l'eau, du partage des usages de l'eau, sur les mêmes thématiques que les accompagnements individuels sont des actions proposées par la concertation.

Cependant, Annemasse agglo souhaite d'abord mettre en place des accompagnements et bilans avant de voir, dans un second temps, si un enjeu d'accompagnement collectif existe. Là aussi, les solutions techniques (sur l'irrigation, le stockage le forage, ...) doivent venir dans un second temps.

Publics visés	Freins et points de vigilance	Indicateurs de suivi
Tous les exploitants du territoire	<p>Difficulté pour les exploitants d'identifier des leviers d'actions supplémentaires d'autant plus que l'agriculture est peu consommatrice</p> <p>Nombre d'acteurs important, et méconnaissance des usages agricoles : commencer par la sensibilisation des acteurs avant toute action</p> <p>Etudes des usages et volumes prélevables du SAGE à revoir et actualiser au préalable (SM3A)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de sensibilisation menées, de formations, • Nombre d'acteurs rencontrés

Calendrier prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029
Sensibiliser Tout au long du programme Annemasse agglo					
Proposer des accompagnements individuels Annemasse Agglo, en option					
Accompagner les réflexions collectives Action reportée en fonction de l'avancement du Programme					



Action 4.1 – Mettre en place une stratégie de communication et de sensibilisation sur le territoire

Enjeu	Améliorer la cohabitation avec les habitants du territoire
Priorité	Poursuite de la sensibilisation aux bons comportements
Thématique de l'action	Transversale
Acteurs potentiels	Annemasse agglo, et les 12 communes dans leurs communications respectives et selon leurs animations locales
Partenaires potentiels	Chambre d'agriculture, Associations agricoles, CD74, groupements de producteurs, Office de tourisme, Office de commerce, associations pédagogiques, écoles, écoles, équipes pédagogiques, ...
Orientation du PAEN	Orientation 7.1 : Sensibiliser le grand public à la sensibilité des espaces naturels et agricoles Orientation 7.2 : Sensibiliser et former les élus et agents publics Orientation 7.3 : Sensibiliser des propriétaires et gestionnaires vers des pratiques plus respectueuses pour l'environnement, et vers l'adaptation au changement climatique Orientation 7.4 : Sensibiliser les clients et usagers aux ressources du territoire
Localisation de l'action	Ensemble du territoire d'Annemasse Agglo
Objectifs visés	Faire connaître l'agriculture, ses produits, ses hommes aux habitants et visiteurs Améliorer la cohabitation entre les agriculteurs et la population Diminuer l'impact de la fréquentation humaine dans les espaces agricoles (piétinements, pollutions, maladies des troupeaux, ...) Susciter des vocations

En lien avec : le Plan de sensibilisation des espaces naturels du Contrat de territoire Haute-Savoie Nature (CT ENS).

Contexte et justification

La communication avait été un volet important du projet agricole n°1, avec pour objectif principal d'améliorer la cohabitation entre les différents acteurs du territoire : agriculteurs, habitants, visiteurs. Les habitants du territoire changent régulièrement, ils sont souvent urbains, ou néo-ruraux et ont une méconnaissance importante du monde agricole, avec des conséquences sur la cohabitation et le fonctionnement des exploitations.

La concertation menée dans le cadre du PAEN et du projet agricole et alimentaire n°2 mettent en avant les efforts déjà menés sur cette communication, et l'intérêt de poursuivre ces efforts, de réitérer régulièrement les actions, afin de toucher les nouveaux arrivants. Une concertation importante des acteurs (notamment agricoles) a été également menée en 2023/2024 dans le cadre du Contrat Haute-Savoie Nature (CT ENS) d'Annemasse Agglo et la volonté de définir un Plan de sensibilisation des espaces naturels sur le territoire.

Ces concertations ont également mis en exergue la nécessité de sensibiliser les enfants et jeunes, que ce soit dans le cadre de la scolarité ou des structures annexes (centres de loisirs, MJC, associations et clubs sportifs, ...).

Les actions proposées ici participeront aux objectifs généraux du CTENS et de son plan de sensibilisation, tout en ciblant des actions uniquement agricoles et non prévues dans celui-ci.



Description de l'action et étapes de réalisation

Cette action est constituée de 2 objectifs complémentaires :

| Valoriser l'agriculture locale

L'objectif est de valoriser régulièrement l'agriculture locale auprès des habitants comme des visiteurs du territoire, de mieux faire connaître les hommes et les femmes qui exploitent, leur quotidien, les produits locaux, les labels de qualité, de valoriser le rôle multi-fonctionnel de l'agriculture (biodiversité, qualité de vie, adaptation au changement climatique, ...).

| Sensibiliser aux bons comportements dans les espaces agricoles

Les actions menées dans le projet agricole n°1 doivent être poursuivies, afin d'atteindre les nouveaux habitants, les visiteurs du territoire, et répondre également aux nouveaux usages/ conflits d'usage en zone agricole et naturelle.

Cette action s'intègre dans l'action plus globale du Contrat Haute-Savoie Nature sur la sensibilisation des habitants et usagers à la sensibilité des sites. Les actions menées dans ce programme prendront en compte la sensibilisation des acteurs à la sensibilité des espaces agricoles également et aux enjeux sur ces espaces (écogardes, signalétique, ...).

Cette action sera déclinée différemment en fonction des cibles : habitants, visiteurs/ touristes, scolaires. Plusieurs pistes d'actions sont évoquées, les outils seront à affiner au fur et à mesure du programme et en fonction des évolutions :

- **Poursuivre la diffusion des communications** des différents partenaires, et Communiquer régulièrement auprès des visiteurs et habitants (AA, communes, Office de tourisme). Cette communication pourra se faire via les réseaux sociaux, le site internet de l'agglomération, les bulletins municipaux,
- **Poursuivre, réitérer les actions de sensibilisation des bons comportements** à adopter en zone agricole (réseaux sociaux, panneaux dans les champs, diffusion aux professionnels du chien, ...). Cette action est considérée comme prioritaire. Dans le cadre du Plan de sensibilisation d'Annemasse Agglo, il est prévu la mise en place d'écogardes sur le territoire : ceux-ci devront également être formés au contexte agricole. La question des chiens dans les parcelles agricoles est un enjeu important qui devra être traitée spécifiquement, grâce à une communication plus ciblée auprès des propriétaires. D'autres publics spécifiques devront être pris en compte, avec une communication ciblée, en lien avec le Plan de sensibilisation des espaces naturels (VTT,...).
- **Accompagner voire organiser des actions collectives** de sensibilisation et des animations : création puis prêts de matériels et outils de communication, publicité/ diffusion, appui financier, ... Les supports créés devront être utilisés au maximum avec une explication adaptée, grâce à la présence dans la mesure du possible des exploitants lors de ces animations et événements. **Proposer des animations grand public pour faire connaître l'agriculture locale**, ses hommes et ses femmes, ses métiers, ses produits,...; à l'image des actions "comme les pros" menés avec les entreprises sur le territoire par l'Office de tourisme et la Maison de l'Eco.
- **Proposer aux communes l'organisation d'actions avec les écoles ou envers les familles** : visites de fermes, visites dans les écoles,



Aussi, les outils créés dans le cadre de ce projet agricole et alimentaire n°2 devront répondre aux objectifs de coordination, d'uniformisation souhaités par le programme Plan de sensibilisation, mais aussi des publics cibles (charte commune, signalétique commune, communication décalée, ...).

Publics visés	Freins et points de vigilance	Indicateurs de suivi
Les habitants et nouveaux arrivants, la cible "famille" Les visiteurs, touristes et excursionnistes Les scolaires (tous âges, et notamment les collèges/lycées) Les publics spécifiques (propriétaires chiens, vtt,...)	Nécessité de s'appuyer sur l'Office de tourisme et les communes. Important renouvellement des habitants chaque année, nécessité d'assurer une communication régulière Intégrer les objectifs du Plan de sensibilisation de l'agglomération (être percutant et décalé, ...) Pour les scolaires : nécessité de s'appuyer sur un partenaire motivé au sein de chaque établissement, afin d'atteindre l'ensemble de l'équipe pédagogique Nécessité de s'appuyer sur les structures extra-scolaires : MJC, centres de loisirs, clubs sportifs,...	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de communications diffusées• Nombre d'outils de sensibilisation créés et distribués• Nombre d'élèves rencontrés

Calendrier prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029
Valoriser l'agriculture locale Tout au long du programme Annemasse agglo et les communes					
Sensibiliser au bon comportement dans les espaces agricoles Tout au long du programme Annemasse Agglo et les communes					



Action 5.1 – Accompagner les agriculteurs vers une distribution en circuits courts

Enjeu	Développer la consommation locale
Priorité	L'accompagnement du magasin de producteurs La mise en réseau avec les restaurateurs et artisans
Thématique de l'action	Alimentaire
Acteurs potentiels	Annemasse agglo, avec appui des 12 communes Les 12 communes dans le cadre de leurs marchés de plein air Le PMGF pourra être sollicité pour la mise en œuvre des actions de mise en réseau à plus grande échelle et transfrontalières
Partenaires potentiels	Chambre d'agriculture, Associations agricoles, Région AURA, Organismes de formation, groupements de producteurs, groupements et réseaux alimentaires (AMAP, bienvenue à la ferme, accueil paysan, ...)
Orientation du PAEN	Orientation 6.1 : développer la consommation locale
Localisation de l'action	Ensemble du territoire d'Annemasse Agglo
Objectifs visés	Développer la consommation en produits locaux sur le territoire Développer les modes de distributions et l'accessibilité au plus grand nombre de ces produits, leur visibilité (sur les marchés, à la ferme, dans les commerces,) Proposer un magasin de producteurs Développer le réseau local, créer des partenariats entre producteurs et transformateurs/distributeurs (artisans, commerçants,)

Contexte et justification

La concertation menée dans le cadre du PAEN et du projet agricole et alimentaire n°2 met en avant l'importance de poursuivre les accompagnements engagés dans le cadre du premier programme, avec une priorité donnée sur le projet collectif du magasin de producteurs. Les accompagnements individuels menés ont permis à plusieurs exploitations de développer la commercialisation de leurs produits en circuits courts, et ceux-ci méritent d'être davantage communiqués.

La mise en réseau des acteurs, engagée dans le cadre de l'ancien Salon Pro2Local, est également mise en avant dans cette concertation, avec cependant la volonté de d'abord faire le lien avec les restaurateurs et artisans.

Description de l'action et étapes de réalisation

Cette action est constituée de 3 objectifs complémentaires :

■ Poursuivre les accompagnements individuels et collectifs des exploitations

Les participants à la concertation souhaitent poursuivre les accompagnements individuels (études de marchés, stratégie commerciale et de diversification, dossier de subvention, dépôt dossier agrément...) et l'accompagnement des projets collectifs (magasins de producteurs, centrales d'achat, création de marques de territoire, AMAP,...).

L'accompagnement du magasin de producteurs est considéré comme prioritaire. Il est en cours. L'accompagnement d'Annemasse Agglo vient en complément des aides européennes et régionales (FEADER), en finançant un accompagnement technique (formations, montage des dossiers de subvention, étude de faisabilité, réflexions sur l'aménagement du magasin, ...) et en proposant des locaux à loyers progressifs au magasin de producteur en cours de création.



Accompagner les marchés alimentaires de plein vent des communes vers une meilleure valorisation des producteurs locaux

L'objectif de l'action est d'accompagner les marchés alimentaires du territoire en mettant en place différentes étapes :

- Contact des communes, sensibilisation sur l'intérêt de ce type de démarches, formations des acteurs
- Valorisation des bonnes pratiques menées sur le territoire, accompagnement global sur l'amélioration des règlements intérieurs pour mettre en avant les producteurs locaux, et dans la légalité de ce règlement
- Les communes intéressées pourront se faire accompagner pour la réalisation de diagnostics individuels plus précis, en fonction de leurs besoins. Annemasse Agglo ne prendra pas en charge ceux-ci, car déjà accompagnées dans le projet agricole n°1, et de compétences communales.

Mettre en réseau les agriculteurs avec les transformateurs et distributeurs du territoire

En s'appuyant sur les acteurs et outils déjà en place (Office de commerce, CCI, CMA, Maison de l'économie, ...), l'action prévoit :

- Une mise en réseau dans le cadre de la RHD (cf fiche 5.2)
- Une mise en réseau « B to B ». La priorité est donnée à mettre en réseau les agriculteurs avec les artisans et restaurateurs, les épiceries fines (et non pas la moyenne et grande distribution pour l'instant).

Cette mise en réseau n'apparaît pas comme pertinente à l'échelle d'Annemasse agglo mais devra être menée avec les collectivités voisines, voire à l'échelle du Pôle métropolitain du Genevois français. Cette mise en réseau sera également plus cohérente à l'échelle transfrontalière. Aussi le salon Pro2Local nécessitait un financement très important accompagné par le Leader d'un territoire voisin, financement non possible sur Annemasse Agglo. Il est donc souhaité d'autres moyens de mise en réseau qu'un salon.

Publics visés	Freins et points de vigilance	Indicateurs de suivi
Toutes les exploitations et groupes organisés (AMAP,...) Les communes et organisateurs de marchés alimentaires Les professionnels des métiers de bouche et commerçants	S'appuyer sur les acteurs et outils déjà en place L'accompagnement des marchés nécessite une analyse juridique La mise en réseau nécessite de s'assurer en amont de l'intérêt des agriculteurs	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de projets individuels et collectifs accompagnés• Nombre d'actions de mise en réseau menées• Nombre d'acteurs rencontrés• Avancement du Projet de Magasin de producteurs• Nombre de marché accompagnés



Calendrier prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029
Poursuivre les accompagnements individuels et collectifs Tout au long du programme Annemasse Agglo					
Accompagner les marchés alimentaires tout au long du programme Annemasse Agglo et les 12 communes					
Mettre en réseau les agriculteurs et restaurateurs/artisans Echelle plus large qu'Annemasse agglo : PMGF 2025 : réflexion sur des actions plus locales					



Action 5.2 – Développer les produits locaux dans les RHD (restauration hors domicile) / cantines

Enjeu	Développer la consommation locale
Priorité	Proposer un catalogue d'exploitations
Thématique de l'action	Alimentaire
Acteurs potentiels	Annemasse agglo, avec appui des 12 communes et du PMGF sur les actions plus larges de son territoire (logistique, mise en réseau) Les 12 communes sur les actions liées à leurs cantines
Partenaires potentiels	Chambre d'agriculture, Associations agricoles, Région AURA, CD74, groupements de producteurs, prestataires RHD, légumeries/ cuisines centrales, filières agricoles...
Orientation du PAEN	Orientation 6.1 : développer la consommation locale
Localisation de l'action	Ensemble du territoire d'Annemasse Agglo
Objectifs visés	Développer la consommation en produits locaux sur le territoire Rassembler les acteurs, mettre en réseau Sensibiliser les producteurs au débouché de la RHD, les accompagner, et les former Accompagner les acteurs de la RHD dans leurs marchés publics et leur logistique, les former Rendre plus visibles les producteurs locaux sur le territoire. Sensibiliser les acteurs de la RHD.

Contexte et justification

Le premier projet agricole a permis un état des lieux des produits agricoles disponibles sur le territoire et les territoires voisins, une mise en réseau des acteurs en RHD et un accompagnement des communes intéressées dans la rédaction de leurs commandes publiques. Les échanges d'expériences et ateliers organisés entre responsables de cantines et agriculteurs avaient permis à tous les acteurs d'identifier les besoins, enjeux et exigences de chacun.

La concertation menée a mis en avant l'importance de poursuivre ces accompagnements et de les élargir, notamment aux RHD privés.

L'animation du groupe RHD, organisé lors du programme, apparaît comme nécessaire au préalable à toute action. La logistique est également largement revenue dans le premier programme comme un frein rencontré par les agriculteurs pour vendre localement aux restaurateurs, cuisines centrales, ...

Description de l'action et étapes de réalisation

Les écoles élémentaires, centres de loisirs, EHPAD sont considérés comme prioritaires pour le programme d'Annemasse Agglo (travail déjà mené par le Département pour les collèges, et gestion des lycées menée à une tout autre échelle).

Cette action est constituée de 4 objectifs complémentaires :



Mettre en réseau les acteurs

- Mettre à jour le recensement de l'ensemble des RHD publics/privés, sonder leur intérêt de travailler sur la question et relancer le groupe « RHD d'Annemasse Agglo » élargi. Animer ce groupe élargi.
- Rassembler les communes et intercommunalités autour de la thématique de l'approvisionnement de la restauration collective : visites de fermes et de cuisines centrales, témoignages, évènement, budget, partage des besoins de la RHD, formations thématiques, ...
- Sensibiliser les agriculteurs au débouché de la RHD : identification des points forts, témoignages d'agriculteurs déjà engagés, formations, L'objectif est aussi de démystifier auprès des agriculteurs le circuit de commercialisation de la RHD notamment sur des questions réglementaires et de volume que peut représenter le débouché afin de permettre la mise en place de nouveaux partenariats locaux (Création d'une formation technique sur les critères et conditions pour fournir la RHD - Identification des producteurs intéressés par la RHD et recrutement pour participer à la formation).
- Mettre en réseau ces différents acteurs

Lever les freins de la logistique

- Identifier les acteurs réalisant de la logistique sur le territoire du Genevois
- Mettre en relation les producteurs et ces acteurs de la logistique
- Organiser des solutions logistiques en local si les acteurs de la logistique ne peuvent pas intervenir

Accompagnement individuel et collectif des agriculteurs intéressés par la RHD

- Mettre à jour le recensement des agriculteurs d'Annemasse Agglo et alentours intéressés pour vendre en RHD. Ce recensement doit être coordonné avec ceux des actions 5.3 et 5.4.
- Rédiger et diffuser un catalogue (les producteurs, la liste des productions, les quantités annuelles disponibles,...)
- Actualiser ce catalogue au cours du programme
- Accompagner collectivement et individuellement les agriculteurs dans leurs réponses aux Appels d'Offres et dans l'organisation logistique

Sensibiliser et accompagner les structures RHD dans leurs Appels d'Offres afin de mettre plus de produits locaux (dont écoles privées)

- Les actions de mises en réseau et de sensibilisation sont prévues par Annemasse Agglo ci-avant. Les communes seront accompagnées collectivement via ce réseau sur différentes thématiques à enjeux (appels d'offre,...).
- Les communes ou cantines pourront, en fonction de leurs besoins, avoir accès à des accompagnements individuels (définition des besoins de la cantine, des critères de sélection et notation pour privilégier les produits locaux et les démarches environnementales, définition de clauses du marché public, ...). Annemasse Agglo ne prendra pas en charge ceux-ci, car déjà accompagnés dans le projet agricole n°1, et de compétences communales.



Publics visés	Freins et points de vigilance	• Indicateurs de suivi
<p>Toutes les exploitations (élargissement à l'extérieur d'AA)</p> <p>Les structures RHD (privées/publiques)</p>	<p>La relance de l'animation est nécessaire au préalable</p> <p>Vérifier l'intérêt et les possibilités de vente en RHD des exploitants au préalable</p> <p>Un accompagnement juridique et un appui des services commandes publiques est important pour la bonne mise en œuvre de cette action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de sensibilisation et de mise en réseau des acteurs • Catalogue finalisé • Nombre de diffusion du catalogue • Nombre de projets RHD accompagnés • Nombre d'agriculteurs accompagnés • Nombre d'agriculteurs fournissant la RHD • Amélioration de la part de produits locaux dans les marchés RHD • Nombre d'agriculteurs ayant participé à la formation • Nombre de producteurs fournissant la RHD à la suite de la formation • Nombre de producteurs accompagnés individuellement ou en groupe à la réponse d'un marché public

Calendrier prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029
<p>Mettre en réseau les acteurs Relance importante des acteurs en 2025, au préalable de toute action Annemasse Agglo, appui des communes et du PMGF car échelle large</p>					
<p>Lever les freins de la logistique Annemasse Agglo, en option, appui des communes et du PMGF car échelle large</p>					
<p>Accompagnement individuel et collectif des agriculteurs intéressés par la RHD recensement et rédaction dès 2025, diffusion tout au long du programme Annemasse Agglo</p>					
<p>Sensibiliser et accompagner les structures RHD tout au long du programme Annemasse Agglo pour la sensibilisation globale, Les 12 communes pour la mise en œuvre des actions cantines</p>					



Action 5.3 – Améliorer la visibilité des lieux de vente en circuits courts

Enjeu	Développer la consommation locale
Priorité	Non prioritaire
Thématique de l'action	Alimentaire
Acteurs potentiels	Annemasse agglo, avec appui des 12 communes pour la diffusion
Partenaires potentiels	Chambre d'agriculture, Associations agricoles, groupements de producteurs, filières agricoles, distributeurs, Office de commerce, Office de tourisme, Maison de l'économie, ...
Orientation du PAEN	Orientation 6.1 : développer la consommation locale
Localisation de l'action	Ensemble du territoire d'Annemasse Agglo
Objectifs visés	Développer la consommation en produits locaux sur le territoire Aider les consommateurs à identifier les produits locaux Permettre aux producteurs locaux de s'identifier, de se différencier

Contexte et justification

Cette action n'était pas considérée comme prioritaire lors du premier programme d'actions, les agriculteurs considérant que le territoire était dynamique, avec un nombre important de clients et donc que la communication des points de vente n'était pas forcément nécessaire. D'ailleurs, la plateforme du Grand Genève « chez mon fermier » était peu actualisée par les agriculteurs et a donc été fermée. Lors de la crise sanitaire, Annemasse Agglo et ses partenaires ont cependant souhaité créer d'urgence une plateforme en ligne pour guider les habitants vers des lieux de vente en produits locaux, que ce soit directement à la ferme ou dans des commerces du territoire. Cette expérience eut des répercussions intéressantes mais ne fut pas poursuivie après la crise sanitaire.

La concertation menée dans le cadre du PAEN et de ce deuxième programme réaffirme le besoin de connaissance des lieux de vente par les habitants, mais aussi le besoin de communication commune et globale.

Description de l'action et étapes de réalisation

Cette action est constituée de 2 objectifs complémentaires :

■ Référencer l'ensemble des points de vente

Référencer l'ensemble des points de vente en produits locaux, en lien avec les agriculteurs, et vérifier leur intérêt à intégrer la démarche. Ce recensement doit être coordonné avec ceux des actions 5.2 et 5.4, en 2025.



Créer des supports de communication

- Créer des supports de communication prêts à utiliser (articles, photos, cartes, ...) et proposer aux communes une mise en avant sur tous les canaux de diffusion : des agriculteurs locaux et des lieux de vente. Cette action est considérée par le groupe de travail comme facile à mettre en œuvre dès 2025. Il faudra proposer un plan de communication afin d’avoir de la régularité de diffusion.
- Proposer un visuel-type pour mettre en avant les produits et producteurs locaux, notamment sur les marchés de plein air du territoire. Vérifier le bon usage de ces visuels.
- Référencer des producteurs, marchés de producteurs, point de vente collectif sur le site Producteurs Savoie Mont-Blanc. Annemasse Agglo ne prendra pas en charge ces adhésions de faibles montants mais sensibilisera les exploitants à se référencer.
- Mettre en place la labellisation Marché de Pays si cela apporte une plus-value aux exploitations et aux communes et s’il est possible d’accéder au label. Annemasse Agglo ne prendra pas en charge ce type de labellisation, de compétences communales, mais sensibilisera les communes à celles-ci.

Publics visés	Freins et points de vigilance	Indicateurs de suivi
Tous les agriculteurs et acteurs de la filière	La bonne intégration des outils de communication par les différents acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Référencement réalisé • Nombre d’actions de communication réalisées • Nombre de supports de communication réalisés
Tous les habitants	<p>L’action sur les marchés alimentaires nécessite une analyse juridique</p> <p>Nécessité de trouver les bons outils de communication, les bons canaux de diffusion pour toucher les habitants; utiliser les canaux, les sites existants en priorité.</p> <p>Le prix d’une plateforme est important</p> <p>L’actualisation régulière des informations diffusées</p>	

Calendrier prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029
Référencer l’ensemble des points de vente non prioritaire mais lié aux actions 5.2 et 5.4 Annemasse Agglo					
Créer des supports de communication et des visuels communs, puis diffusion Annemasse Agglo avec appui des 12 communes					



Action 5.4 – Être exemplaires

Enjeu	Développer la consommation locale
Priorité	Non prioritaire
Thématique de l'action	Alimentaire
Acteurs potentiels	Annemasse agglo sur ses actions et compétences Les 12 communes sur leurs actions et compétences
Partenaires potentiels	Chambre d'agriculture, Associations agricoles, groupements de producteurs, filières agricoles, distributeurs, Office de commerce, Office de tourisme, ...
Orientation du PAEN	Orientation 6.1 : développer la consommation locale
Localisation de l'action	Ensemble du territoire d'Annemasse Agglo
Objectifs visés	Répondre aux objectifs d'éco-exemplarité du plan de mandat Donner l'exemple Valoriser les produits locaux et les agriculteurs du territoire Identifier les freins à la mise en œuvre

Contexte et justification

Les concertations menées dans le cadre du PAEN et du projet agricole d'agglomération n°2 mettent en exergue la volonté des élus d'être plus exemplaires, et de donner l'exemple dans les pratiques quotidiennes.

En plus de la RHD, il est proposé d'intégrer le développement des produits locaux dans l'organisation des événements sur le territoire, en commençant par Annemasse Agglo et les 12 communes. Pour les acteurs concertés, en plus de donner l'exemple, de telles actions participeront à la valorisation de l'agriculture, des produits locaux, des métiers, et des labels souhaités par le projet agricole.

Description de l'action et étapes de réalisation

Développer l'utilisation des produits locaux dans les structures publiques

Développer les produits locaux dans l'organisation des événements publics (buffets, cadeaux des aînés, etc ...) :

- Recenser les traiteurs qui travaillent avec les agriculteurs locaux ou souhaitent développer l'approvisionnement en local
- Recenser les agriculteurs du territoire pouvant vendre en direct aux traiteurs ou aux communes
- Faire du lien entre les agriculteurs et les traiteurs souhaitant améliorer leur sourcing.
- Actualiser régulièrement ces listes et diffuser aux services des protocoles pour l'évènementiel d'Annemasse Agglo et ses 12 communes, ainsi qu'aux partenaires publics.



- Les communes pourront, en fonction de leurs besoins, avoir accès à des accompagnements individuels (définition des besoins, des critères de sélection et notation pour privilégier les produits locaux et les démarches environnementales, définition de clauses du marché public, ...). Annemasse Agglo ne prendra pas en charge ceux-ci, de compétences communales.

Publics visés	Freins et points de vigilance	Indicateurs de suivi
Services d'Annemasse Agglo 12 communes Partenaires publics Associations événementielles	Filière peu organisée localement Difficulté d'intégration de la localisation des produits dans les marchés publics Diversité des produits locaux	Nombre d'acteurs sensibilisés Nombre d'évènements organisés Part des produits locaux dans les évènements du territoire

Calendrier prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029
Développer les produits locaux dans les évènements Annemasse agglo : recensement et diffusions ; efforts sur ses actions et compétences Les 12 communes : efforts sur leurs actions et compétences					

Création de la liste en 2025, considérée comme facile à lancer et rapide.
Puis actualisation et diffusion chaque année.



Action 6.1 – Poursuivre et développer les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines et entreprises du territoire

Enjeu	Lutter contre le gaspillage alimentaire
Priorité	Formations considérées comme facile et rapide à mettre en oeuvre
Thématique de l'action	Alimentaire / Déchets
Acteurs potentiels	Annemasse agglo, les 12 communes
Partenaires potentiels	Chambre d'agriculture, distributeurs, écoles et RHD, CD74, Région AURA, métiers de bouche, Office de commerce, ...
Orientation / Lien	Plan de prévention des déchets d'Annemasse Agglo PLPDMA
Localisation de l'action	Ensemble du territoire d'Annemasse Agglo
Objectifs visés	Réduire le gaspillage alimentaire sur le territoire Consommer moins, mais mieux et local Sensibiliser les acteurs et élèves aux conséquences environnementales et économiques du gaspillage Faire le lien entre alimentation et agriculture locale Réduire les déchets ménagers et les impacts environnementaux de leurs traitements

Contexte et justification

Depuis 2021, Annemasse Agglo anime et met en œuvre un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) en collaboration avec différents acteurs et en lien avec son Schéma Directeurs des Déchets. Son objectif : réduire de 74 kg/habitant/an de déchets. L'objectif d'Annemasse agglo était de réduire les déchets à la source, et ainsi de limiter les coûts et les impacts environnementaux de leur collecte et de leur traitement (production de gaz à effets de serre de l'incinération).

Depuis la validation du PLPDMA, Annemasse Agglo a mis en place un certain nombre d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire : accompagnement de 8 communes sur le gaspillage des cantines scolaires (mise en place de pesées, définition d'actions de tri et lutte), ateliers gratuits à destination du grand public, accompagnement de certains professionnels (restaurants commerciaux).

La concertation du projet agricole a mis en avant la nécessité d'aller plus loin sur les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire que ce plan validé, afin de répondre à d'autres objectifs que la limitation des déchets. Ces actions ne pourront pas être mises en place avant la fin du PLPDMA en 2027, la priorité étant de finaliser ce programme déjà validé. Il apparaît intéressant au groupe de généraliser les actions auprès des cantines (scolaires ou non, publiques et privées), mais aussi de travailler avec les professionnels générant également des grandes quantités de surplus et invendus pouvant être valorisés. L'objectif pour Annemasse Agglo est ici d'accompagner les structures dans la réduction de leurs déchets alimentaires, afin d'optimiser le traitement des déchets sur son territoire et ainsi réduire les impacts de ce traitement sur l'environnement. La volonté est ainsi de se concentrer sur l'évitement (éviter de produire des déchets grâce à des commandes adaptées, une sensibilisation des clients, distribution solidaire,...).



Description de l'action et étapes de réalisation

Cette action est constituée de 3 objectifs complémentaires :

Sensibiliser les professionnels RHD et collectivités au gaspillage alimentaire

- S'appuyer sur le groupe « RHD » du territoire élargi (public et privé, scolaires et EPADH) : action 5.2 ; et tous les réseaux d'acteurs créés dans le cadre des actions du volet 5.
- Sensibiliser régulièrement les professionnels des cantines et des marchés de plein air, des responsables des marchés publics RHD et alimentaires dans les structures
- Veiller et diffuser régulièrement les formations existantes, appels à projets, A ce réseau.

Cette action est considérée comme facile à mettre en place.

Les actions de mises en réseau et de sensibilisation sont prévues par Annemasse Agglo. Les communes seront accompagnées collectivement via ce réseau sur différentes thématiques à enjeux (appels d'offre,...). Les communes, de part leurs compétences, pourront développer la formation de leurs agents tout au long du programme, sur ce volet gaspillage alimentaire.

Poursuivre voire développer l'accompagnement des cantines sur la mise en place d'actions de lutte

- Accompagnement des élèves (sensibilisation, pesées), l'objectif étant de mettre l'enfant comme acteur de la lutte
- Définition des leviers d'actions par la collectivité, Réflexion sur les commandes (en quantité, pour réduire le gaspillage des surplus) et sur les actions possibles à mettre en place.

Les agents d'Annemasse Agglo pourront accompagner les communes aux pesées et à la définition des pistes d'actions. Cet accompagnement est chronophage et nécessite une présence chaque semaine pour les pesées. Les communes ou cantines pourront, en fonction de leurs besoins, avoir accès à d'autres accompagnements individuels (définition des besoins de la cantine, des critères de sélection et notation pour privilégier les produits locaux et les démarches environnementales, définition de clauses du marché public, ...). Annemasse Agglo ne prendra pas en charge ceux-ci, car déjà accompagnés dans le projet agricole n°1, et de compétences communales.

Sensibiliser les entreprises et définir les besoins en accompagnements

- Sensibiliser les entreprises du territoire, via les réseaux économiques d'Annemasse Agglo et les instances/événements existants.

Annemasse agglo et la Maison de l'Eco proposent aux entreprises différents outils quotidiens pour la diffusion d'informations, ou les échanges d'expériences (rendez-vous, séminaires, lettres d'info numériques,...). Elles s'appuient sur des réseaux d'acteurs économiques (associations de commerçants, associations d'entreprises en ZAE, ...). Il est proposé d'utiliser ces canaux existants pour sensibiliser régulièrement au cours de ces 5 ans les acteurs économiques du territoire aux questions du gaspillage alimentaire.

- Faire un diagnostic des usages des entreprises (restaurateurs, distributeurs) concernant leurs déchets alimentaires, et définir des leviers d'actions par la collectivité.

La concertation n'a pas mis en avant la nécessité d'un accompagnement spécifique des entreprises du territoire. Cependant, Annemasse Agglo souhaite réfléchir pendant ces 5 ans aux réels besoins de ces acteurs privés, en lien également avec les réflexions concernant l'économie



circulaire. Il est donc proposé la mise en place d'un état des lieux, qui pourra aboutir à l'intégration de nouvelles actions dans un futur programme PLPDMA.

Ces actions ne sont pas considérées comme prioritaires

Publics visés	Freins et points de vigilance	Indicateurs de suivi
Agents de cantines et d'animation Services marchés publics Elèves Entreprises (restaurants commerciaux et moyenne et grande distribution)	Préconisations du GEMRCN (notamment dans le cadre des doses minimum par enfants et de l'obligation de jeter les surplus) Moyens humains et matériels alloués à cette action (prend du temps) Coordination entre équipe de restauration et équipe d'animation	Nombre d'acteurs sensibilisés, formés Nombre d'établissements intégrés dans la démarche, accompagnés Quantité de déchets alimentaires par convives et par repas pour la RHD

Calendrier prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029
Sensibiliser les professionnels RHD et collectivités Annemasse Agglo					
Poursuivre voire développer l'accompagnement des cantines sur la mise en place d'actions de lutte Annemasse Agglo Les communes et cantines sont compétentes sur la mise en œuvre de certaines actions (formations des agents, ...)	Déjà en cours dans le PLPDMA				
Sensibiliser les entreprises et définir les besoins en accompagnements Annemasse Agglo					



Action 6.2 – Poursuivre et développer les actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire

Enjeu	Lutter contre le gaspillage alimentaire
Priorité	Animation d'ateliers anti-gaspillage
Thématique de l'action	Alimentaire / Déchets
Acteurs potentiels	Annemasse agglo, avec appui des 12 communes
Partenaires potentiels	Chambre d'agriculture, Associations locales environnementales, Associations de quartier, Syvalor, écoles, CD74, Région AURA, métiers de bouche, Office de commerce, ...
Orientation / Lien	Plan de prévention des déchets d'Annemasse Agglo PLPDMA
Localisation de l'action	Ensemble du territoire d'Annemasse Agglo
Objectifs visés	Réduire le gaspillage alimentaire sur le territoire Sensibiliser le grand public aux conséquences environnementales et économiques du gaspillage Sensibiliser les consommateurs à la lecture et la compréhension des dates de péremption Faire le lien entre alimentation et agriculture locale Réduire les déchets ménagers et les impacts environnementaux de leurs traitements Réduire le budget alimentation des ménages les plus modestes

Contexte et justification

Dans le cadre de son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), Annemasse Agglo a mis en place un certain nombre d'actions de sensibilisations, d'ateliers destinés au grand public sur le compostage, les déchets plastiques, ou encore la fabrication de produits maison. De leurs côtés, certaines communes et écoles ont mis en place des actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire auprès des élèves. L'objectif des collectivités était de réduire les déchets à la source, et ainsi de limiter les coûts et les impacts environnementaux de leur collecte et de leur traitement (production de gaz à effets de serre de l'incinération).

La concertation du projet agricole a mis en avant la nécessité d'aller plus loin sur ce type d'actions, en ciblant le gaspillage alimentaire, avec comme cible le grand public. Ces actions ne pourront pas être mises en place avant la fin du PLPDMA en 2027, la priorité étant de finaliser ce programme déjà validé.

Description de l'action et étapes de réalisation

Développer les actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire à destination du grand public

- Communiquer régulièrement (réseaux sociaux, ...). Des outils de communication ont été créés dans le cadre du PLPDMA et devront être diffusés plus largement en s'appuyant sur les acteurs locaux (communes, écoles, associations, ...). L'objectif est d'utiliser les outils existants (sites internet des communes, ...).



- Poursuivre voire développer l'organisation d'animations dédiées aux déchets, en zoomant sur le gaspillage alimentaire : ateliers de cuisine, ateliers courses, ... Ces animations et ateliers ont pour objectifs globaux la réduction des déchets à la source, et traitent notamment de la réduction du gaspillage alimentaire dans les ménages.
- Zoomer sur les réalités des dates de péremption. Cette action est considérée comme facile et rapide à mettre en place.
- S'appuyer sur les acteurs en place et les outils déjà en place : MJC, associations locales, réseau intermédiaires, projet « recettes », ... mais aussi associations sociales et solidaires, plateformes existantes (Too good to go,...).

Publics visés	Freins et points de vigilance	Indicateurs de suivi
Grand Public (Avec un zoom sur les plus précaires)	Législation concernant les dates de péremption	Nombre de supports de communication créés et diffusés Nombre d'actions de sensibilisation menées Nombre d'acteurs sensibilisés Quantités de déchets alimentaires par convives et par repas

Calendrier prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029
Développer les actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire Annemasse Agglo					



Action 6.3 – S'intégrer dans la réflexion d'outils de transformations mutualisés sur le territoire

Enjeu	Lutter contre le gaspillage alimentaire
Priorité	Etat des lieux prioritaires
Thématique de l'action	Alimentaire / Déchets
Acteurs potentiels	Annemasse agglo, avec appui des 12 communes
Partenaires potentiels	Chambre d'agriculture, Associations agricoles, groupements de producteurs, filières agricoles, distributeurs, associations de quartier, CD74, Région AURA, ...
Orientation / Lien	Plan de prévention des déchets d'Annemasse Agglo PLPDMA
Localisation de l'action	Ensemble du territoire d'Annemasse Agglo
Objectifs visés	Réduire le gaspillage alimentaire sur le territoire Réduire les déchets ménagers et les impacts environnementaux de leurs traitements Venir en aide aux plus démunis Identifier les possibilités de mutualisation des outils pour différents acteurs alimentaires ou solidaires Créer du lien entre les acteurs de la chaîne alimentaire

Contexte et justification

Les acteurs agricoles et alimentaires produisent un certain nombre de déchets alimentaires sur notre territoire, déchets qui sont essentiellement traités avec les ordures ménagères et ont donc des impacts environnementaux non négligeables (incinération,). Annemasse Agglo a mis en place un certain nombre d'actions dans le cadre de son PLPDMA afin de permettre aux habitants et aux cantines de composter et ainsi réduire le traitement de ces déchets alimentaires.

La concertation menée dans le cadre de ce projet agricole n°2 a mis en avant l'importance d'accompagner les acteurs de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. En effet, des surplus et déchets alimentaires évitables sont produits tout au long de la chaîne : depuis la production agricole jusqu'à la distribution aux consommateurs. La collecte de ces surplus et invendus, puis la transformation rapide (en soupes, sauces, ...) de ceux-ci, permettraient de réduire les déchets à la source. Aujourd'hui, certains acteurs se sont organisés avec les structures de la solidarité alimentaire qui récupèrent, trient et redistribuent les aliments encore consommables.

L'accès à des ateliers de transformation pourrait permettre aux acteurs locaux de réduire davantage les déchets alimentaires. Il est proposé tout d'abord de mener une étude sur les besoins du territoire en termes d'équipements de transformations, que ce soit pour les agriculteurs ou pour les structures solidaires.

En fonction des besoins, le groupe concerté souhaite réfléchir à une mise en réseau des différents acteurs voire à la mutualisation de certains équipements de transformation. L'objectif pour Annemasse Agglo est ici d'accompagner les structures dans la réduction de leurs déchets alimentaires, afin d'optimiser le traitement des déchets sur son territoire et ainsi réduire les impacts de ce traitement sur l'environnement. La volonté est ainsi de se concentrer sur la réduction de ces déchets au niveau de la production agricole mais aussi en fin de chaîne d'approvisionnement et en lien avec les structures de distribution de l'alimentation solidaire.



Description de l'action et étapes de réalisation

Cette action est constituée de 3 objectifs complémentaires :

Inventorier les besoins

- Inventaire des besoins auprès des associations (notamment associations solidaires et insertion) et des agriculteurs.
- Quantifier, dans le cadre du PLPDMA et en amont de cette action, les déchets alimentaires générés sur le territoire par les acteurs de la chaîne.
- En parallèle, inventaires des équipements publics et privés sur l'agglomération (cuisines, ateliers de transformation) et des possibilités de mutualisation ou non

Ex : cuisine Banque alimentaire, cuisine Maison de la Solidarité d'AA, cuisine privée

Mise en réseau des acteurs

- En fonction des inventaires et besoins : mise en réseau des acteurs si nécessaire, appui/ accompagnement des acteurs vers la mutualisation, la médiation

Réflexions autour de la mutualisation d'équipements

- En fonction des inventaires et besoins : réflexion sur la création de nouveaux équipements mutualisés (financements des équipements non prévus dans ce présent Projet Agricole)

Publics visés	Freins et points de vigilance	Indicateurs de suivi
Agriculteurs Distributeurs Structures publiques et privées de transformation Structures de la solidarité alimentaire	Normes actuelles alimentaires Animation primordiale, mise en réseau nécessaire Difficultés existantes entre certains acteurs de la solidarité	Etude réalisée, résultats partagés Nombre d'actions de mise en réseau des acteurs menées Nombre d'équipements mutualisés

Calendrier prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029
Inventorier les besoins Annemasse Agglo					
Mise en réseau des acteurs Annemasse Agglo					
Réflexion sur la mutualisation d'équipements Annemasse Agglo, avec appui des communes					



Action 7.1 – Appuyer les actions de sensibilisation au « bien manger »

Enjeu	Améliorer les habitudes alimentaires et lutter contre la précarité alimentaire
Priorité	Evènements à la ferme
Thématique de l'action	Alimentaire/ Social
Acteurs potentiels	Annemasse agglo proposera des outils de sensibilisation clés en main Les communes sont chargées de la mise en œuvre de ces actions au titre de leurs compétences
Partenaires potentiels	CD74, Chambre d'agriculture, Chambre des métiers, Associations agricoles, groupements de producteurs, filières agricoles, distributeurs, Organismes et association travaillant dans la santé, ARS, ...
Orientation / Lien	Contrat Local de Santé d'Annemasse Agglo
Localisation de l'action	Ensemble du territoire d'Annemasse Agglo
Objectifs visés	Sensibiliser le grand public et les scolaires au bien manger local et de saison Faire le lien entre alimentation et santé Valoriser les produits locaux et leurs labels qualité Faciliter l'accès à des jardins pour les habitants

Contexte et justification

Annemasse Agglo a signé en 2024 son premier Contrat local de santé 2024-2028, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les principaux acteurs du territoire (le CHAL, la Caisse d'Assurance Maladie, l'Etablissement public de la santé mentale, ...). Ses objectifs : développer l'offre de santé sur le territoire, faciliter l'accès aux soins bien sûr, mais également promouvoir les comportements favorables à la santé et renforcer les initiatives en santé environnement.

Les acteurs concertés cette année ont souhaité que le projet agricole vienne agir sur la santé alimentaire, pour répondre aux objectifs de ce Contrat local de santé, en développant des actions de sensibilisation non prévues dans ce plan. La priorité est de sensibiliser les habitants (et notamment les plus jeunes via les structures d'enfance et de jeunesse type MJC par exemple) au bien manger local et de saison.

Description de l'action et étapes de réalisation

Cette action est constituée de 2 objectifs complémentaires :

Proposer des actions de sensibilisation

Proposer des actions de sensibilisation à destination du Grand Public

Proposer des actions de sensibilisation à destination des jeunes, en lien avec la lutte contre le gaspillage, les produits locaux et la connaissance de l'agriculture (autres actions du présent plan): les scolaires (primaires/élémentaires) via les structures scolaires et péri-scolaires, mais aussi les jeunes (via les MJC, associations sportives,).

Proposer des actions de sensibilisation à destination des publics plus précaires.



Exemple : ateliers de cuisine, Evènements à la ferme

Annemasse Agglo participera à l'élaboration des ateliers de sensibilisation, en fonction de ses compétences, et organisera la participation des agriculteurs locaux. Les communes ou le Département pourront ensuite mettre en place ces animations en fonction de leurs besoins et compétences.

S'appuyer sur les acteurs déjà en place : écoles, associations, MJC, réseau intermédiaires, prestataires des cantines sur l'agglo, ...

Développer davantage les jardins communaux et d'insertion

Développer davantage les jardins communaux et leur valorisation auprès des scolaires notamment. Proposer des échanges d'expériences entre les communes, afin d'harmoniser les pratiques, les règlements.

Faire le lien avec les co-proprétés privées ou acteurs du logement social pour développer des jardins potagers privés collectifs ou non, en pied d'immeubles.

Annemasse Agglo portera les actions de communication, sensibilisation auprès des communes et copropriétés/ bailleurs sociaux. La mise en place de nouveaux jardins étant de leurs compétences.

Publics visés	Freins et points de vigilance	Indicateurs de suivi
Grand Public Scolaire/ Jeunes Co-proprétés	Difficultés à atteindre les collèges/lycées Jardins familiaux de compétence communale Foncier disponible en ville restreint	Nombre d'actions de sensibilisation menées Nombre d'acteurs sensibilisés Nombre, surfaces de jardins familiaux existants (privés et publics), nombre de jardiniers

Calendrier prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029
Proposer des actions de sensibilisation Annemasse Agglo pour la conception, Les 12 communes pour la mise en oeuvre					
Développer davantage les jardins familiaux Les 12 communes					

2025 : programmation des actions d'Evènements à la ferme pour 5 ans avec les acteurs
Les autres actions ne sont pas considérées comme prioritaires



Action 7.2 – Améliorer et diversifier les produits disponibles aux plus précaires

Enjeu	Améliorer les habitudes alimentaires et lutter contre la précarité alimentaire
Priorité	Mettre en réseau les agriculteurs avec les structures solidaires
Thématique de l'action	Alimentaire / Social
Acteurs potentiels	Annemasse agglo, avec appui des 12 communes
Partenaires potentiels	CD74, Chambre d'agriculture, Associations agricoles, groupements de producteurs, filières agricoles, distributeurs, Associations de solidarité, CIAS/ CCAS, Conseil Départemental...
Orientation / Lien	Stratégie sociale Annemasse Agglo
Localisation de l'action	Ensemble du territoire d'Annemasse Agglo
Objectifs visés	Améliorer, diversifier la distribution alimentaire solidaire sur le territoire Mettre en réseau les acteurs Limiter le gaspillage alimentaire

Contexte et justification

Le territoire s'appuie depuis de nombreuses années sur des acteurs de la solidarité diverses, avec un appui technique et financier d'Annemasse agglo et de ses partenaires publics (CIAS, CCAS, ...).

Le groupe concerté a souhaité mettre en avant le besoin de liens entre ces acteurs de la solidarité et les agriculteurs et transformateurs, dans un objectif de diversification des produits proposés aux plus précaires, mais aussi de circularité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. En effet, les acteurs de la solidarité alimentaire :

- Jouent un rôle non négligeable dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire sur le territoire, en organisant la collecte, le tri et la redistribution des invendus. Ils travaillent essentiellement avec les acteurs de la distribution (moyenne et grande distribution), mais pourraient travailler avec l'ensemble des acteurs de la chaîne, puisque des déchets alimentaires sont produits depuis la production jusqu'à la distribution aux consommateurs. Une meilleure connaissance entre ces acteurs permettrait probablement d'améliorer voire diversifier l'offre alimentaire proposées par ces structures solidaires.
- Les structures solidaires ne peuvent pas uniquement compter sur les dons et surplus alimentaires proposés par les associations ou distributeurs. Du fait de l'augmentation des besoins alimentaires de ces acteurs, mais aussi de la mise en place d'un certain nombre d'actions de diminution des déchets et invendus alimentaires tout au long de la chaîne (to go to go, ...), il existe aujourd'hui des besoins importants de la part de ces structures (en quantité et en diversité). Les structures doivent donc connaître les producteurs du territoire qui pourraient leur vendre ces produits diversifiés tout au long de l'année.

Avant de pouvoir engager ce travail, Annemasse agglo devra mener, dans le cadre de sa politique sociale et solidaire les actions suivantes :

- Poursuivre voire développer l'appui des collectivités aux acteurs de la solidarité (dans l'optimisation des circuits, dans la transformation)
- Poursuivre la mise en réseau des acteurs solidaires et la coordination de la distribution alimentaire sur le territoire



Description de l'action et étapes de réalisation

Cette action est constituée de 4 objectifs complémentaires :

Améliorer la mise en réseau des acteurs de l'alimentaire (producteurs/distributeurs) et des associations et structures solidaires

- Identifier s'il existe des enjeux de surplus pour les producteurs et les distributeurs (en s'appuyant sur la mise en réseau engagée dans l'action 4.)
- Organiser cette mise en réseau, identifier des animations (visite à la ferme par les associations, ...) pour améliorer la connaissance des acteurs entre eux et leurs besoins/obstacles, initier des partenariats (surplus,...)
- Diffuser aux associations les catalogues créés listant les exploitants en vente directe de notre territoire (pour les achats en direct des aliments manquants dans les dons)

Cette action est considérée comme prioritaire et primordiale avant toute autre action.

Améliorer la mise en réseau des habitants jardiniers avec les associations et structures solidaires

Faire le lien entre les structures et les particuliers ayant des surplus de potagers et de vergers

Engager une réflexion sur les prix abordables des produits locaux ou des aides sociales permettant l'achat de produits locaux

Engager une réflexion sur des prix plus accessibles en lien avec les exploitants et AMAP, mais également sur la sécurité sociale de l'alimentation, réflexions à mener également avec le Département et autres partenaires comme les caisses d'allocations familiales (exemple : les paniers solidaires, les aides sociales utilisables en produits locaux,...)

Favoriser le développement de jardins d'insertion

Publics visés	Freins et points de vigilance	Indicateurs de suivi
Associations / CCAS Producteurs locaux et particuliers jardiniers Bénéficiaires de l'aide alimentaire	Disponibilité des produits locaux Coordination avec les associations Communication de l'initiative auprès des particuliers Schéma économique peu rentable	Nombre de producteurs impliqués Nombre d'associations impliquées Tonnage annuel de denrées livrées Enquête de satisfaction



Calendrier prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029
Améliorer la mise en réseau des acteurs alimentaire et de la solidarité Annemasse Agglo, avec appui des communes					
Améliorer le lien entre habitants jardiniers et acteurs de la solidarité Annemasse Agglo avec appui des 12 communes					
Engager une réflexion sur les prix abordables des produits locaux Annemasse Agglo avec appui des 12 communes					
Favoriser le développement de jardins d'insertion Annemasse Agglo et les 12 communes, en option					



Budget prévisionnel

	Prestations extérieures, actions prioritaires à mettre en place	Montant total des bons de commandes possibles, à ne lancer que chaque année en fonction des budgets et besoins (débat budgétaires)	Actions en option, intéressantes à mener mais non prioritaires, à définir chaque année en fonction des budgets et des besoins
Coordination du projet, animation des instances	18 750 €	0	0
Enjeu 1 Préserver le foncier	49 400 €	0	50 375 €
Enjeu 2 Transmettre et Installer les fermes	38 375 €	29 940 €	3 750 €
Enjeu 3 Transition écologique des fermes	21 250 €	91 775 €	29 800 €
Enjeu 4 Communication	8 000 €	0	12 250 €
Enjeu 5 Consommation locale et circuits courts	59 500 €	19 500 €	17 375 €
Enjeu 6 Lutte contre le gaspillage alimentaire	30% ETP	0	9000 €
Enjeu 7 Santé alimentaire et lutte contre la précarité	12 750 € 8% ETP	0	9750 €
Montants Hors Taxes prestations extérieures	208 025 €	141 215 €	132 300 €
Montants TTC prestations extérieures	249 630 €	169 458 €	158 760 €
Moyens Humains internes Annemasse Agglo		40% ETP Chargé agriculture 30 % ETP Direction déchets 8 % ETP Direction cohésion sociale	

AGRICOL
AVOIE
de l'agriculture



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

AGRICULTURE DURABLE DE PROXIMITÉ
**VERS UN DEUXIÈME PROJET
AGRICOLE ET ALIMENTAIRE**